

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 septembre 2025 à 20 h
Salle du Clocher Saint-Wilbrod
750, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 SEPTEMBRE 2025

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. RICHARD THÉRIAULT 5

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Mme Monique Laberge 24

M. RICHARD THÉRIAULT 32

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Mme Monique Laberge 58

PAUSE

REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 76

MOT DE LA FIN 91

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, tout le monde. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

10 D'abord, je souhaite vérifier si du côté de l'initiateur, il y avait des documents ou des réponses en délibéré qui auraient été déposés depuis la dernière séance, ce qui me surprendrait, mais au cas où.

15 **Mme LISA GAUTHIER :**

Non, il n'y en a pas.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait, merci beaucoup. Je vais aller du côté également des personnes-ressources. De votre côté, monsieur Savoie, est-ce qu'il y avait des questions qui ont été prises en délibéré, qui ont été répondues depuis la dernière séance?

25 **M. PATRICE SAVOIE :**

Oui, Monsieur le Président, vous aviez demandé la fermeture du lieu d'enfouissement de débris de construction, démolition de Saint-Félicien. En fait, les dernières matières qui ont été mises à l'enfouissement, c'est le 30 novembre 2022 et puis il y a eu une inspection en 2023 qui a confirmé sa fermeture complète.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce que vous avez l'information pour Dolbeau-Mistassini?

35 **M. PATRICE SAVOIE :**

Dolbeau-Mistassini, il est encore en cours de procédure, comme je l'ai mentionné tout à l'heure.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais le centre... en fait, à Dolbeau-Mistassini, il y a actuellement un centre de CRD, de tri de CRD, est-ce que lui est encore en fonction?

45 **M. PATRICE SAVOIE :**

Il est encore en fonction, ce centre-là.

LE PRÉSIDENT :

50

Vous me le confirmez?

M. PATRICE SAVOIE :

55

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est confirmé?

60

M. PATRICE SAVOIE :

Oui.

65 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Je pense que ça fait le tour d'autres... ah non, il y avait une question en délibéré aussi qui avait été prise du côté de RECYC-QUÉBEC. Je vais le valider auprès de

70 madame Taillefer, mais je pourrais très bien comprendre, compte tenu de la complexité de ce qu'on avait demandé, que la question n'aurait pas été répondue encore, donc je vous interpelle tout de même.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

75 Oui, merci. Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Non, en effet, on n'a pas encore répondu à la question en délibéré, mais on a certaines informations qui pourraient servir, si jamais vous souhaitez avoir une information plus rapidement ce soir.

LE PRÉSIDENT :

80 Non, ça va, on va attendre la réponse par écrit.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

85 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

90 Je me tourne du côté de deux autres personnes-ressources qui avaient des questions en délibéré, mais je suis convaincu de la réponse, mais je veux quand même valider. Du côté de la Ville de Saguenay, vous aviez également des questions en délibéré, j'imagine qu'il n'y a pas eu de développement de ce côté-là?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

95 Hugo Descôteaux, Ville de Saguenay. Effectivement, les questions ne sont pas déposées encore.

LE PRÉSIDENT :

100 Pas de problème. Madame Gilbert, de votre côté, j'imagine que c'est la même chose?

Mme FANNY GILBERT :

105 Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

110 Parfait. Merci beaucoup tout le monde pour votre précieuse collaboration.

Donc, maintenant, je vous informe, pour les personnes en salle, que le registre est ouvert. Vous pouvez aller directement vous présenter à la table à l'arrière auprès de madame Ouellet et de madame Maloney. Si vous désirez vous inscrire à distance, vous pouvez remplir le formulaire qui se trouve dans le site Web du BAPE ou communiquer par téléphone au 1-800-463-4732 au poste 6.

115 Les personnes intéressées à exprimer leur opinion sur le projet à l'occasion de la deuxième partie de l'audience peuvent faire part de leur intention à Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête. Il est aussi possible de la joindre à l'adresse let-hebertville-station@bape.gouv.qc.ca. Elle vous expliquera les modalités de participation. Toute l'information à ce sujet se trouve également dans le site Web du BAPE.

120 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- 1- D'abord toutes les questions et les réponses me sont adressées.
- 125 2- Ensuite, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions.
- 3- Vous aurez droit à deux questions par intervention.
- 4- Cela dit, vous pourrez vous réinscrire autant de fois que vous le désirez, tant et aussi longtemps que le registre sera ouvert.

130 Finalement, je vous rappelle que nous ne tolérons aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante.

135

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. RICHARD THÉRIAULT**

LE PRÉSIDENT :

140

Donc, dès maintenant, j'appelle un intervenant qui s'est inscrit sur le champ au registre, donc monsieur Richard Thériault. Bonsoir.

M. RICHARD THÉRIAULT :

145

Bonsoir, encore une fois.

LE PRÉSIDENT :

150

On a fait le tour. On a fait le tour avec vous. Bonjour, bonsoir.

M. RICHARD THÉRIAULT :

Je suis de plus en plus confortable sur ma chaise.

155

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, on vous écoute.

M. RICHARD THÉRIAULT :

160

Oui. En passant, merci pour la visite du site d'enfouissement, c'était vraiment intéressant.

LE PRÉSIDENT :

165

Je transmets vos remerciements à la RMR, c'est eux qui ont tout organisé.

M. RICHARD THÉRIAULT :

170 Ma question, c'est à savoir, étant donné, on voit, on a parlé beaucoup de réduction, puis on n'y arrive pas. On a même augmenté légèrement l'année passée, puis là, on veut agrandir.

175 Ma question est assez simple : est-ce possible d'arrêter d'accueillir les résidus de Saguenay afin de prolonger la durée de vie du LET d'Hébertville-Station dans son état actuel, sans agrandissement?

LE PRÉSIDENT :

180 Très claire, comme question, monsieur Thériault. Je vais aller vers la Ville de Saguenay, monsieur Descôteaux-Simard?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

185 Bien, je pense que pour la réponse, je pense que c'est plus du côté, à mon avis, de la Régie des matières résiduelles. C'est sûr que pour nous, il y a une entente qui a été prise avec la Régie qui permet d'envoyer nos matières à cet endroit-là. C'est l'orientation et la volonté que nous avons pour...

LE PRÉSIDENT :

190 J'ai très bien compris que la personne qui accueille, c'est eux, mais vous, de votre côté, vous avez une entente et évidemment, cette entente-là, elle doit comporter des clauses. Et si dans votre cas, il doit y avoir des clauses qui font en sorte que soit on peut, soit on ne peut pas, là, par rapport à la question.

195 Donc, je vais évidemment retourner du côté de madame Gauthier, ne vous inquiétez pas, mais je veux vous entendre dans un premier temps.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

200 Bien, en fait, je reviens à l'entente contractuelle que nous avons avec la Régie des matières qui permet d'envoyer nos matières là. Nous, on souhaite faire valoir cette entente-là parce qu'on a un besoin pour nos matières. Je ne sais pas si je vais assez précisément dans votre réponse...

LE PRÉSIDENT :

205 Est-ce qu'il y a une clause dans cette entente-là qui permettrait, par exemple, à la Régie d'y mettre fin ou à vous d'y mettre fin?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

210 Oh, là, il faudrait que je la regarde attentivement, je pourrais vous revenir avec la réponse.

LE PRÉSIDENT :

215 Oui, j'aimerais beaucoup que vous me reveniez avec cette réponse-là.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

220 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

D'ici 48 heures, on s'entend?

225 **M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :**

Oui, tout à fait.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Ou si vous avez ça plus rapidement sous la main, mais je vous donne 48 heures, sans problème.

235 Je me retourne de votre côté, madame Gauthier.

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Alors, mon collègue Mathieu va répondre à cette entente... à cette question.

240 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Mathieu Rouleau, RMR. Alors, ce qui est prévu dans l'attente, c'est vraiment, il y a une clause, mais si on n'a pas d'augmentation de tonnages. C'est-à-dire que si on ne réussit pas à avoir l'autorisation qu'on est en train de travailler avec vous ce soir, on peut mettre fin à l'entente.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le champ? C'est-à-dire dès que, par exemple, il y aurait un refus?

250 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

255 D'avoir l'augmentation...

M. MATHIEU ROULEAU :

260 Oui. Bien, il y aurait des clauses transitoires, on est des partenaires. On ferait ça avec les clauses transitoires, mais oui, c'est ça, c'est ce qui est prévu. Ça fait qu'on n'a pas une obligation de moyen, on a une obligation de résultat.

LE PRÉSIDENT :

265 Parfait. Très clair, merci, monsieur Rouleau. Madame Leney va poursuivre.

LA COMMISSAIRE :

270 Oui. Madame Gauthier ou monsieur Rouleau, et s'il n'y avait plus les résidus qui provenaient de Saguenay, qu'est-ce que ça aurait comme impact sur la rentabilité ou, en fait, la situation financière du LET?

M. MATHIEU ROULEAU :

275 Je vous dirais qu'on n'a pas nécessairement calculé, mais l'hypothèse de base, là, ce serait, c'est sûr que le fait que Ville Saguenay, quand même, et la MRC du Fjord sont venues depuis un bout, ça fait qu'on a quand même depuis 2017 qu'ils sont avec nous, c'est clair qu'au niveau des coûts à la tonne, il y aurait... il y aurait une augmentation majeure, là, pour les citoyens du Lac-Saint-Jean pour les coûts d'enfouissement.

280

LA COMMISSAIRE :

Et est-ce que vous pouvez, comme, chiffrer ces coûts-là ou nous indiquer qu'est-ce que ce serait comme impact?

285

M. MATHIEU ROULEAU :

290 Oui. Si vous permettez, je vais prendre la question un petit peu à l'inverse? Je vous dirais que présentement, le fait d'accueillir Saguenay, il y a des économies d'environ, je dirais pour les coûts évités, autour de 1,5 million, 1,3 – 1,5 million.

295 Aussi, on a un partage des revenus au niveau des industries, commerces et institutions qui viennent du Saguenay et du Fjord, ça fait qu'on a accès – et des frais de gestion aussi. Ça fait que, grosso modo, là, c'est 2 millions. On a une économie annuelle de 2 M\$ pour... ça fait que ce qui fait que, bon, s'ils ne sont plus là, bien, on n'a plus ces 2 millions-là, ça fait qu'il faut... c'est un 40 \$ la porte, si on le ramène à la porte. Ce 2 millions-là, il n'est plus, on ne l'a plus en coûts évités.

300

Parce que le fait d'être ensemble, on a payé, vous avez vu tout à l'heure, que ce soit le chemin d'accès, le bâtiment d'accueil, les balances, l'usine de traitement, bien là, on est les trois entités, c'est-à-dire les 280 000 citoyens du Lac-Saint-Jean, du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui le payent ensemble.

305

Alors que si on revenait, le premier 30 millions qu'il a coûté, bien, il faudrait l'assumer ensemble. Mais on n'a pas un fin calcul de tout ça, ce serait à voir, mais c'est clair qu'il y aurait un désavantage au niveau financier.

LA COMMISSAIRE :

310

Pour continuer dans la question de l'entente, des aspects financiers de l'entente, si vous permettez.

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

315

LA COMMISSAIRE :

Comment les... là, vous nous avez parlé un peu des avantages, des inconvénients, puis je vais aller aussi voir du côté de Saguenay et Fjord-du-Saguenay – peut-être que je vais y aller tout de suite – au plan financier, pour vous, les avantages, les inconvénients de cette entente-là?

320

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

325

Nous, les avantages, dans le fond, à l'heure actuelle... en fait, l'avantage qu'on a eu c'est qu'à partir de 2017-18, quand on a débuté à aller à la Régie des matières résiduelles, c'est une économie d'environ 400 000 \$ par année qu'il y a eue à ce moment-là. Par contre, en date d'aujourd'hui, c'est difficile de comparer parce qu'il n'y a pas d'autres sites sur le territoire où on pourrait envoyer nos matières, ça fait qu'il n'y a pas cette évaluation-là qui a été faite régionalement.

LA COMMISSAIRE :

330

Merci. Et madame Gilbert, pour Fjord-du-Saguenay?

Mme FANNY GILBERT :

335

Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Nous aussi, dans le fond, c'est en 2017, là. Il y avait quand même une économie de coûts à avoir. On parle d'environ 160 000 \$ à l'époque qu'on pouvait, qu'on économisait d'aller avec la Régie. Puis si on mettait fin à l'entente, bien, actuellement, il n'y a pas d'autre site régional pour accepter les matières, donc puis sur le territoire de la MRC, mais nous, étant 25 000 habitants, ce serait difficile d'avoir les installations comme on a pu voir ce

340

soir lors de la visite.

LA COMMISSAIRE :

345

Merci. Peut-être une autre question pour la Régie. Qu'est-ce que c'est la différence de coûts d'enfouissement à la tonne entre les municipalités du Lac-Saint-Jean et celle de Saguenay, Ville de Saguenay, en vertu de l'entente que vous avez ensemble?

M. MATHIEU ROULEAU :

350

Mathieu Rouleau, RMR. Je vous dirais, le coûtant, nous on est autour de 108 \$ la tonne, et le Saguenay et le Fjord sont autour de 118 \$. Ça fait que, dans le fond, il y a quelques frais de gestion, administration qui s'ajoutent, mais c'est un petit peu ça. Bien, c'est exactement ça.

LA COMMISSAIRE :

355

Juste une autre question, puisqu'on est, encore une fois, dans la question de la situation financière, qu'est-ce que c'est, ce que j'appellerais le seuil de rentabilité pour le LET en termes de tonnages? Si vous avez à peu près 150 000 tonnes par année que vous disiez en 2024, ça va, donc ça, vous pouvez continuer de fonctionner comme vous fonctionnez actuellement avec les équipements que vous avez et tout ça, mais si le tonnage baissait beaucoup, est-ce que la Régie continuerait d'être rentable, tout au moins?

360

Je sais que c'est un OBNL, donc au moins faire ses frais, comme on dit, ou quel serait, bref, le seuil de rentabilité?

365

M. MATHIEU ROULEAU :

Je n'ai pas cette information précise, mais on pourrait vous la fournir. Parce qu'on n'a pas fait ces calculs-là précisément, mais on serait capable de le faire rapidement d'ici 48 heures, on est capable de vous arriver avec un estimé qui vous donnerait un ordre de grandeur assez précis. Si vous permettez.

370

LA COMMISSAIRE :

Merci. Merci beaucoup.

375

LE PRÉSIDENT :

Si je peux poursuivre dans la même direction que vous nous amenez, monsieur Thériault, dans le fond, dans la perspective d'arrêter d'accueillir les matières résiduelles de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay, évidemment on arrive avec un tonnage moins élevé que celui qu'on a actuellement. C'est ça, un peu la résultante à laquelle vous voulez arriver, là, parce que, bon, votre prémisses était, comment réduire, finalement. Donc, si on coupe les entrées, évidemment ça réduit.

380

385

Je vais peut-être me tourner du côté du ministère pour avoir un peu cette perspective-là de la réflexion ou, en fait, des critères que vous utilisez ou de comment vous faites, simplement exprimé, c'est une question de base simplement exprimée, pour autoriser un volume qui a un tonnage annuel? C'est comment, la procédure?

390

Quelle méthode vous utilisez pour arriver à l'autorisation, au décret qui dit : bien, voici le nombre de tonnages – dans le cas qui nous intéresse 203 500 – avec un volume, bon, qui était de 2,5 millions de mètres cubes à l'époque, mais qui est évidemment, pour le cas qui nous intéresse, augmenté de 4,6 millions de mètres cubes.

395

Donc, est-ce que la perspective de monsieur Thériault vous ferait un peu arbitrer différemment la situation?

M. PATRICE SAVOIE :

400

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, votre question concernant le 203 500 ne se pose pas aujourd'hui, parce que c'est le 203 500 qui a été autorisé en 2018. Ça fait qu'à partir de là, on ne peut pas toucher au tonnage, puis il n'y a pas d'augmentation de tonnages non plus du côté de la Régie.

405

Concernant, si les matières n'allaient plus à ce site-là, bien, les deux autres MRC devraient se trouver un autre site, en construire un, ou transporter leurs déchets dans la région de Québec ou Drummondville ou Trois-Rivières.

410

Donc là, à partir de ce moment-là, il y a des coûts qui seraient imposés. Encore là, les lieux d'enfouissement doivent avoir la possibilité de les recevoir, l'espace pour les recevoir aussi et puis là, ça demeure, j'imagine que ce qui est arrivé, c'est que c'était plus rentable de venir à côté parce que ce n'était pas loin, c'est dans le même territoire régional.

415

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi on – je sais qu'on ne revient pas dans le passé puis qu'on a déjà un tonnage, mais éventuellement pour le projet, il y aura un tonnage et un volume d'autorisés associés à l'agrandissement, pourquoi on a un tonnage maximal et un volume maximal? Je le sais que c'est une question de base, mais je veux m'assurer de bien comprendre les critères qui sont derrière cette autorisation-là quand vous l'étudiez en analyse environnementale.

420

M. PATRICE SAVOIE :

425

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, ces tonnages-là qui sont autorisés, ça provient des données, des études qui ont été produites dans l'étude d'impact. Donc, si le marché, le volume de tonnage qui est généré dans la région, c'est dans ces alentours-là avec la marge de manœuvre qu'on a parlé hier, donc c'est comme ça que c'est calculé, là.

430 C'est sûr que nous, on pourrait diminuer – là, dans ce cas-ci, on ne peut pas diminuer parce
qu'il est déjà là – mais on aurait pu diminuer le tonnage pour ne pas que le site dure, par exemple,
30, 40, 50 ans. On aurait mis un minimum sur la durée.

LE PRÉSIDENT :

435 Parfait. Très clair pour moi.

Monsieur Thériault, avez-vous une deuxième question?

440 **M. RICHARD THÉRIAULT :**

En fait, si vous me permettez, Monsieur le Président, j'aurais comme une sous-question,
j'aurais dû être plus clair dans ma première question.

445 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., allez-y, parce que...

M. RICHARD THÉRIAULT :

450 Puis je ne voudrais pas que ça compte pour ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

455 Non, non, non.

M. RICHARD THÉRIAULT :

Parce que j'en ai d'autres également.

460 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais être tolérant.

M. RICHARD THÉRIAULT :

465

En fait, ce que j'aurais dû être plus clair, c'est de combien d'années ça prolongerait si on retombe juste au Lac-Saint-Jean, de combien d'années ça nous prolongerait? On sait évidemment que ça ne fermera pas en 2032, mais y a-t-il une année qui serait envisagée à ce moment-là?

470

LE PRÉSIDENT :

J'avoue qu'on n'allait pas dans cette direction-là du tout. Je n'ai pas de problème, sous-question numéro 1, là, vous avez encore votre deuxième question en réserve.

475

M. RICHARD THÉRIAULT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

480

Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

485

Oui. Comme on a expliqué précédemment, le site actuel a une durée de vie d'à peu près sept ans, avec le tonnage actuel qui est entre 40 et 150 000 tonnes par année. Si on retombait seulement le Lac-Saint-Jean où on serait peut-être entre 50 et 60 000 tonnes par année, donc on pense que ce serait au moins le double. C'est vraiment proportionnel dans ce cas-là, donc on pourrait penser qu'il resterait entre 15 et 20 ans de durée de vie à peu près à notre site actuel.

490

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

495

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

500 Deuxième.

M. RICHARD THÉRIAULT :

505 Oui. Ma deuxième question, toujours dans le but de diminuer ce qui rentre, est-ce que ça peut être envisagé – bon, j'en ai parlé hier que les PGMR ne sont pas assez agressifs – est-ce que ça peut être envisagé ou est-ce que ça a déjà été pensé, soit par la RMR, le ministère de l'Environnement ou les deux clients qui viennent à la MRC du Fjord et Ville de Saguenay, ça a été envisagé d'implanter des mesures et des politiques afin de pénaliser le pollueur?

510 Puis je m'explique : moi, je me considère un bon citoyen au niveau de ma gestion de matières résiduelles, un très bon citoyen, même. La RMR, cette année, a fait un très bel exercice; ils ont fait une cohorte, avec des cobayes qui voulaient participer à cet exercice-là, avec une firme, pour faire une mesure de nos résidus qu'on envoyait à la RMR, autant dans les ressourceries, le compost et le recyclage et le résidu, le déchet.

515 Puis ça a été super intéressant. Il y avait des ateliers, des conférences, c'était super intéressant. Donc, je considère que je suis un très bon citoyen par rapport à ça.

520 Par contre, j'ai des voisins, mais je veux dire, il y a des voisins de moi ailleurs, ils ne sont pas bons. Pourquoi, moi, qui suis considéré comme un bon citoyen, je fais ce que je dois faire, parce qu'on a des devoirs, comme citoyens, notre devoir c'est de faire une bonne gestion. Pourquoi moi, je paie le même prix que mon voisin qui n'est pas bon puis qui s'en fout?

525 On a juste à regarder dans la salle ce soir, Monsieur le Président. Je ne sais pas s'il y a du monde en ligne qui ont des questions à poser?

LE PRÉSIDENT :

530 Je vous confirme que non.

M. RICHARD THÉRIAULT :

535 Bon. Ça fait seulement, c'est seulement la deuxième soirée. Ce soir, les personnes qui posent des questions, il y a moi, qui est résident, puis je pense qu'il y a madame Laberge. C'est un petit peu décourageant.

540 Depuis hier que je parle qu'il faut faire de quoi d'autre, un coup de barre. Un coup de massue sur les gens qui s'en foutent. Là, ce que j'entends, c'est qu'on regarde ça, on souhaite, on espère. Moi, ce langage-là, c'est comme le mot « il faudrait », dans le dictionnaire, il faut éliminer ça.

Puis excusez mon préambule, étant donné qu'on n'est rien que deux, je me permets un peu d'élaborer, si vous me le permettez.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends, mais n'allez pas trop loin.

M. RICHARD THÉRIAULT :

550 Non. Il y a des exemples. Il y aurait des exemples. Entre autres, pourquoi qu'on manque de courage dans nos municipalités pour implanter une politique de retirer complètement le plastique à usage unique? Ça, j'espère que les municipalités qui sont ici ce soir vont être capables de me répondre.

555 Ensuite, pourquoi qu'on n'implante pas des inspections, des poubelles, autant dans les entreprises, dans les résidences, puis quand il y a des non-conformités, on a des amendes. Un avertissement, deux avertissements, si tu ne comprends pas, tu as une amende. En fait, je fais un lien avec la Sûreté du Québec.

560 Ici, dans le village, c'est 50 km/heure, on a des affiches à l'entrée. Si vous vous faites poigner à 110 km/heure, je peux vous dire que vous allez poigner une méchante amende parce que vous devez connaître la loi, c'est comme ça.

565 Il pourrait y avoir des pesées d'organisées aussi sur les bacs...

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous faites beaucoup, beaucoup de suggestions, c'est dommage parce que si vous les faites maintenant, vous allez devoir les refaire aussi dans votre mémoire.

570

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui.

575

LE PRÉSIDENT :

Je sais que vous êtes au courant de la façon de faire, et je ne veux pas que... je ne veux pas avoir tous vos scoops, vous allez revenir nous voir en octobre.

580

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui, oui, oui.

585

LE PRÉSIDENT :

Je veux avoir du nouveau en octobre de votre part.

M. RICHARD THÉRIAULT :

590

Donc, ma question...

LE PRÉSIDENT :

Gardez-en pour les mémoires, mais là, allons-y avec les questions.

595

M. RICHARD THÉRIAULT :

Excusez.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, il y avait beaucoup de questions auxquelles – c'est un peu rhétorique, là, votre discours, mais là-dedans, est-ce que vous voulez que j'aille vers la tarification incitative, là? C'est peut-être votre premier point?

605 **M. RICHARD THÉRIAULT :**

En fait, c'est, est-ce qu'il y a dans les cartons – on a parlé beaucoup de ça, je n'ai pas ça dans mon carton ou c'est dans les cartons – dans vos fameux cartons, est-ce qu'il y a des politiques qui vont finir par se mettre en place pour pénaliser le pollueur-payeur comparativement à moi?

610 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. C'est très clair. Madame Gauthier?

615 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui, en fait. Mon collègue Mathieu a montré un peu cet après-midi en fait les mesures prévues au PGMR d'ici 2031 et il y avait une tarification incitative qui est prévue. Je ne sais pas si, Mathieu, tu as quelque chose à ajouter?

620 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Oui, c'est vraiment l'intention. Dans notre, on ramène le PGMR tout le temps, mais c'est notre plan d'action pour réduire les déchets, il y avait vraiment, c'est plus qu'une intention, il y a le désir de faire un projet pilote. Il faut faire un projet pilote. Ça fait qu'il va y avoir un projet pilote, on va le monitorer, on va apprendre de ça, puis vraiment c'est la tarification incitative.

630 Ça fait que ça, c'est un engagement qu'on a dans notre PGMR, qu'il y a une volonté de le réaliser. C'est plus que théorique, c'est une volonté réelle.

LE PRÉSIDENT :

635

Avant de passer la parole à ma collègue, madame Leney, juste peut-être deux questions, je vais essayer de poursuivre : quand et combien?

M. MATHIEU ROULEAU :

640

Quand? Il faudrait valider l'année, mais parce qu'on a une séquence. On a un paquet de moyens, il y a une cinquantaine d'actions différentes dans le PGMR, mais mettons...

LE PRÉSIDENT :

645

Mais là, parlons spécifiquement de la tarification incitative.

M. MATHIEU ROULEAU :

650

Oui. Je n'ai pas l'année exactement, mais ce que je peux vous dire c'est que d'ici deux ans, il est dans nos deux premières années de mise en œuvre du PGMR, il en fait partie, puis on va... là, il faut trouver l'échelle, est-ce qu'on va le faire dans un quartier, une municipalité? Ça, ce n'est pas encore déterminé, mais il y a un engagement de le réaliser.

LE PRÉSIDENT :

655

Et combien?

M. MATHIEU ROULEAU :

660

Zéro-deux ans.

LE PRÉSIDENT :

665

En fait, quand c'était l'échéance.

M. MATHIEU ROULEAU :

670 Oui.

LE PRÉSIDENT :

675 Puis le combien, c'est combien, la tarification, combien...

M. MATHIEU ROULEAU :

680 Ah, bien ça, ça reste à déterminer. C'est le projet pilote, on va essayer des mécanismes différents. On peut y aller avec une limite sur le bac noir, on peut y aller avec des... il y a des approches au sac, je ne penserais pas qu'on aille là, mais il y a des approches, un maximum de sacs qu'on peut mettre.

685 Alors, il y a un paquet de façons de faire, puis il y a des projets pilotes qui sont connus, la Ville de Drummondville en a fait un, la Ville de Prévost en a fait un aussi, ça fait qu'on va s'inspirer de ça aussi, puis on va, on a une réelle intention de le tester.

LE PRÉSIDENT :

690 Je passe la parole à madame Leney. On avait connecté, c'était la même question. Mais, monsieur Thériault, je suis convaincu que vous allez vous réinscrire, vous avez passé vos deux questions, donc revenez nous voir avec plaisir.

M. RICHARD THÉRIAULT :

695 En fait, je...

LE PRÉSIDENT :

700 Vous avez une sous-question à votre deuxième question?

M. RICHARD THÉRIAULT :

705 Non, c'est parce que là, on a entendu le Lac-Saint-Jean, mais on sait que les PGMR sont différents. J'aimerais ça entendre une réponse du côté du Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

710 Pas de problème, ça va me faire plaisir. Monsieur Descôteaux-Simard?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

715 Oui, bonjour. Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. En fait, nous, dans la révision de notre plan de gestion de matières résiduelles, ça avait été consulté, la partie, dans le fond, soit coercitive ou, dans le fond, les mesures incitatives. Il avait été déterminé, selon les consultations, que la coercition était le dernier recours possible, qu'on misait beaucoup plus sur les activités de sensibilisation, éducation, information, avant d'en arriver là.

720 Puis, dans le fond, qu'est-ce qui faisait un peu l'état de situation, dans le fond, c'était, dans le fond, la comptabilisation, la reddition de comptes au fil des années, donc on est en début de PGMR, ça fait que pour le moment, ce ne sont pas des mesures préconisées.

725 Indirectement, de par la taxation, le déchet ultime, c'est celui qui est le plus tarifé, donc il y a une mesure indirecte et financière directement pour le citoyen. La matière organique est moins chère et le recyclage est gratuit. Ça fait que c'est sûr qu'il y a un incitatif là.

LE PRÉSIDENT :

730 Ça, c'est déjà en place actuellement, là.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

735 Oui. Oui, exactement. Après ça, j'avais des notes. Je sais qu'on parle du futur, mais il y a le passé aussi. Je me ramène il y a deux, trois ans, à Saguenay, on a mis le bac brun en 2022. À ce moment-là, les poubelles étaient quand même aux semaines l'été, donc il y a déjà des mesures qui

permettent d'amener nos citoyens ailleurs, ça fait qu'il y a quand même une courbe d'apprentissage et d'évolution qui se fait au fil du temps. C'est un peu la réponse que j'ai pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

740

Monsieur Thériault, je vais continuer avec la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Mme FANNY GILBERT :

745

Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Dans le fond, nous aussi, la vision est un peu, comme mon collègue à Ville de Saguenay. Ce n'est pas inscrit dans notre PGMR, strictement. On a déjà la tarification incitative, dans le fond, que le recyclage est gratuit, les matières organiques sont moins chères que le déchet. On offre aussi ça à nos ICI. Dans le fond, cette tarification incitative là pour le recyclage et pour les matières organiques.

750

On est en changement actuellement pour, on a resserré la réglementation cette année, donc c'était un premier pas vers ça aussi, là, le « un seul bac de déchet » est en vigueur depuis le mois de mars, puis là, on va « extensionner » nos collectes aux trois semaines.

755

Il n'est pas impossible qu'on aille vers une tarification incitative. Là, on en parle, on en a déjà, on a déjà commencé à en discuter. On regardait un peu ce qui se faisait ailleurs parce qu'avec les projets pilotes et tout ça, ce n'est pas si simple. Donc, on regardait un peu la meilleure façon, avec les projets pilotes, là. Donc, on regarde ce qui se fait ailleurs, puis on est attentif à ça pour les prochaines années.

760

LE PRÉSIDENT :

765

Parfait. Merci, madame Gilbert, monsieur Descôteaux-Simard. Merci beaucoup, monsieur Thériault pour votre participation, puis comme je vous le disais avant la tournée, si vous voulez vous réinscrire, n'hésitez pas.

770

Mme MONIQUE LABERGE

LE PRÉSIDENT :

Je vais appeler madame Laberge, Monique Laberge.

775

Mme MONIQUE LABERGE :

Bonsoir.

780

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Laberge, comment allez-vous?

Mme MONIQUE LABERGE :

785

Oui, je vais bien.

LE PRÉSIDENT :

790

Ça me fait plaisir.

Mme MONIQUE LABERGE :

Et vous?

795

LE PRÉSIDENT :

Très bien également, content de vous revoir. Donc, on est là pour vous.

800

Mme MONIQUE LABERGE :

Parmi toutes les MRC du Québec, puis parmi les régies, c'est qui qui réussit le mieux, le top, au niveau des matières résiduelles? Qui est la championne?

LE PRÉSIDENT :

805

Excellent, très bonne question. Je vais me tourner du côté de madame Taillefer chez RECYC-QUÉBEC.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

810

Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Donc, en fait, nous n'avons pas d'information à savoir si une municipalité est une championne ou pas, c'est-à-dire qu'il y en a plusieurs qui se démarquent, on peut le dire ainsi, par rapport aux quantités éliminées, mais c'est toujours une question de population sur le territoire, de nombre d'industries, commerces et institutions également, en plus des mesures qui sont réalisées.

815

Donc, le comparatif est toujours extrêmement difficile à faire pour cette raison-là. Donc, on ne peut pas affirmer qu'une municipalité est meilleure qu'une autre sans tenir compte de l'ensemble de ces aspects-là. Donc, on sait qu'il y a quand même plusieurs municipalités qui se démarquent.

820

Pour ça, pour vous faire une liste, il faudrait que je sois en mesure de comparer des pommes avec des pommes, c'est-à-dire de voir, à population égale, sur les quantités de kilogrammes par habitant et, aussi, en nombre d'ICI égal sur un territoire. Donc, on n'a pas cette information-là.

825

Par contre, il y a certaines informations sur les quantités éliminées pour les secteurs résidentiels, ICI, CRD uniquement, donc ça exclut plein d'autres matières. Ce sont des données disponibles, rendues disponibles par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination qui sont basées, notamment, sur la performance à éliminer pour chacune des municipalités.

830

LE PRÉSIDENT :

835

Sans nécessairement avoir le palmarès et la médaille d'or, est-ce que vous avez quelques informations? Vous dites que certaines se démarquent pour une raison ou une autre, sans nécessairement que ce soit en comparaison, à population égale ou à nombre d'ICI égal, mais est-ce que vous avez certaines, certaines informations à nous partager à l'égard de celles qui se démarquent et surtout le pourquoi elles se démarquent?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

840 Je n'oserais pas m'avancer à identifier des noms de municipalités parce qu'en fait, en faisant ça, c'est toujours... ce n'est pas toujours une question de quantités éliminées, c'est souvent des mesures qui peuvent être remarquées, par exemple la réduction des produits à usage unique. On l'a mentionné tout à l'heure, Prévost, on sait que c'est un exemple intéressant.

845 Je pense que de ce côté-là, peut-être que ma collègue Kateri pourrait m'aider à trouver des exemples, sans nécessairement donc comparer l'une à l'autre. Je ne sais pas si Kateri est disponible.

LE PRÉSIDENT :

850 Non, non, ce n'est absolument pas l'objectif de ma question, je ne veux pas avoir une comparaison qu'un est meilleur que l'autre, mais des initiatives, disons, ou des démarches qui ont été faites qui font que ces municipalités-là se démarquent.

855 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

Kateri Beaulne-Bélisle de RECYC-QUÉBEC. Bien, en fait, il y en a vraiment beaucoup partout à travers le Québec des municipalités qui réalisent des actions remarquables, exemplaires.

860 Tantôt, on parlait de tarification incitative. Là, on a publié justement une étude sur la tarification incitative en 2024, RECYC-QUÉBEC, et dans cette étude-là, on présente des cas de municipalités au Québec et ailleurs, aussi, qui ont implanté différentes approches de tarification incitative.

865 Par exemple, la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a implanté une tarification incitative à l'aide de puce sur les bacs qui, finalement, permettent la fréquence de collecte de bacs.

870 On a mentionné tantôt Prévost, pour les plastiques à usage unique. Il y a aussi Terrebonne qui ont implanté une mesure intéressante au niveau des... en fait, qui ont obligé la vaisselle réutilisable pour les clients qui mangent en salle dans les restaurants et cafétérias et tout ça. Donc, c'est un bon exemple aussi.

À Gatineau, il y a plusieurs actions très intéressantes qui sont réalisées aussi à différents égards. En fait, vraiment, je pourrais en nommer beaucoup, beaucoup.

875 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci, je pense que...

880 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

Je ne sais pas, je ne veux pas faire des jaloux, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

885 Non, mais c'est sûr, puis ce n'est pas le but non plus d'aller dans la comparaison, mais je veux peut-être revenir à l'échelle régionale – merci, mesdames pour votre contribution.

890 Est-ce que, je ne sais pas, je vais me tourner du côté de la MRC du Fjord-de-Saguenay, est-ce qu'il y a des initiatives de certaines de vos municipalités qui pourraient être soulignées sur les efforts, justement, qui ont été faits au niveau de la réduction des matières résiduelles, par exemple?

Mme FANNY GILBERT :

895 Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Bien, dans le fond, une initiative, je pourrais mentionner qu'on a été sélectionné par RECYC-QUÉBEC, justement, pour le prix coup de cœur cette année au niveau du projet des écocentres, de s'être réunies, les municipalités. C'est un projet, dans le fond, avec la MRC. On a des ententes de partenariat pour une entente intermunicipale de services. Dans le fond, c'est les municipalités qui opèrent les écocentres, c'est nous, on les gère en partenariat avec eux. Donc, on a fait l'objet d'un prix coup de cœur de RECYC-QUÉBEC.

900 Sinon, bien, on travaille fort avec eux, là, pour... il y a des frigidaires, des grativores qu'on appelle, pour éviter le gaspillage alimentaire, des choses comme ça. Il y a des Saint-Vincent-de-Paul, tout ça, donc on travaille vraiment avec les municipalités pour essayer d'avoir des solutions dans les municipalités puis que ça ne soit pas juste à l'échelle de la MRC.

905

LE PRÉSIDENT :

Excellent, merci, madame Gilbert.

910 Monsieur Descôteaux-Simard, je sais que ce n'est pas la même réalité parce que vous êtes une ville, je ne sais pas si on peut associer ça à des quartiers, des secteurs, là, ou bref, est-ce que vous avez la même... est-ce que vous avez un partage à nous faire par rapport à des quartiers, des secteurs, ou des initiatives à l'échelle de la ville?

915 **M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :**

Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. Effectivement, j'ai quelques exemples plus concrets sous la main. Je pense à un programme, ne serait-ce qu'un programme de subvention pour les couches réutilisables qui est mis en place chez nous.

920 Un programme aussi de subvention pour les produits d'hygiène féminine qu'on a quand même été dans les précurseurs au Québec à mettre en place. Plusieurs villes nous ont interpellés là-dessus.

925 Je l'ai nommé hier, un projet de valorisation de toutes les balayures de rues qu'on a chez nous. Tantôt, on nommait, qui étaient entrées comme matières de recouvrement. Chez nous, on a trouvé un partenariat puis elles s'en vont en valorisation avec un partenaire industriel.

930 On a lié la performance environnementale des événements qui sont subventionnés par la Ville de Saguenay à leur performance en gestion de matières résiduelles.

Ça fait que ne serait-ce que certains exemples, je pourrais en trouver d'autres, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

935 Excellent, merci beaucoup. Je vais me tourner du côté de la RMR également. Vous avez des municipalités, bon c'est trois MRC qui se sont regroupées, est-ce qu'il y a des initiatives un peu à l'image des questions, de la même question que j'ai posée à la MRC et à Ville-de-Saguenay?

940 **Mme LISA GAUTHIER :**

Nous autres, les initiatives, c'est plus des mises en œuvre par nous, la Régie des matières résiduelles, qui représentons, finalement, les 36 municipalités et une communauté autochtone.

945 Il y a plusieurs programmes, je peux en nommer quelques-uns, mais on a quand même plusieurs programmes, dont le programme de Réemploi +, qui est quand même connu. Il est quand même implanté dans deux municipalités, actuellement.

950 Puis je ne sais pas, Mathieu, les programmes de Jean-Pile, avec les écoles, pour les piles, le recyclage des piles. Même chose, les produits d'hygiène...

Le polystyrène, le recyclage. L'ERE Solidaire aussi au niveau des écoles où il y a... on travaille avec le CREDD au niveau des écoles primaires et des écoles secondaires. Il y a plusieurs, il y a d'autres programmes.

955

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, il y a le tri sur chantier. En tout cas, là qui ne se fait plus beaucoup, mais qui était vraiment une initiative innovante, là, ça fait qu'on a un service. On a un peu les mêmes programmes qu'on vous a nommés, les couches lavables, les produits d'hygiène féminine. Alors, on essaie d'être le plus innovants possible pour offrir une panoplie de services pour que nos citoyens puissent adopter des bonnes habitudes.

960

LA COMMISSAIRE :

965 Juste, rapidement, est-ce que parmi, bon, vous avez tous ces programmes, puis tantôt on a parlé de tarification incitative, mais est-ce qu'il y a des mesures, comme on dit tantôt, coercitives qui pourraient être envisagées? Ou on a parlé tantôt d'inspections sporadiques, de sacs ou de bacs, est-ce que ça, il y a des municipalités chez vous qui ont commencé à regarder ça, cette possibilité-là?

970

M. MATHIEU ROULEAU :

Non. On n'a pas d'initiative dans ce sens-là.

975

LE PRÉSIDENT :

Madame Laberge, vous pouvez y aller avec votre deuxième question.

980

Mme MONIQUE LABERGE :

Merci. Ma deuxième question, la madame de RECYC-QUÉBEC l'a mentionné, c'est des initiatives qu'il y a à Mascouche et Terrebonne, qui ont aboli tous les objets à usage unique dans les restaurants, dans les... et il y a eu un programme de sensibilisation et une amende si jamais, enfin...

985

Est-ce que nos municipalités, les municipalités de Ville Saguenay – je suis une citoyenne de Ville Saguenay, O.K., ma municipalité c'est Ville Saguenay – est-ce que Ville Saguenay, la MRC du Fjord ou la Régie pourraient instaurer dans chaque municipalité un programme de bannissement de ces objets à usage unique?

990

LE PRÉSIDENT :

Je vais faire la tournée pour répondre à la question. Donc, je vais commencer cette fois-ci avec vous. De temps en temps, je varie, là, c'est vous.

995

Mme LISA GAUTHIER :

Actuellement, il n'y a pas de programme d'alignement pour un projet comme ça...

1000

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous êtes un peu loin du micro, madame Gauthier.

1005

Mme LISA GAUTHIER :

Vas-y, complète.

1010 **M. MATHIEU ROULEAU :**

1015 Là, présentement, c'est sûr que nous on a un statut particulier. Souvent, c'est un règlement qui est plus municipal. Nous, on est une régie, ça fait qu'on n'a pas de pouvoir de réglementation. Ça fait que ça ne veut pas dire que ce n'est pas possible, là, mais je vous dirais, le chemin est plus long un petit peu pour s'y rendre, mais la réponse de madame Gauthier, à court terme, ce n'est pas prévu.

LE PRÉSIDENT :

1020 Je vais me tourner du côté de madame Gilbert.

Mme FANNY GILBERT :

1025 Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Oui, effectivement, c'est des actions qui sont prévues dans notre PGMR 2023-2030.

LE PRÉSIDENT :

1030 Parfait, merci, madame Gilbert. Monsieur Descôteaux-Simard?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1035 Oui, Hugo Descôteaux, Ville de Saguenay. En fait, c'est une initiative qu'on avait débuté d'analyser autour des... en 2021. À ce moment-là, on avait débuté le travail, mais le ministère fédéral, au même moment ou à peu près dans les mêmes eaux, avait commencé l'élaboration de son règlement. Ça fait que de notre côté, on avait mis un peu une pause sur cette initiative-là et, par la suite, il y a eu le gouvernement fédéral qui a mis la réglementation qui a un échéancier jusqu'en 2025. Ça fait qu'on s'appuyait sur la réglementation fédérale par rapport à cet élément-là.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Et j'allais compléter justement avec monsieur Savoir, est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, il y a des intentions de réglementer les produits à usage unique?

1045 **M. PATRICE SAVOIE :**

Pas ma à connaissance, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1050

Parfait, merci, monsieur Savoie.

Merci beaucoup, madame Laberge, pour votre participation.

1055

Écoutez, il y a une autre personne d'inscrite au registre – je vous laisse deviner c'est qui –, mais avant de l'appeler, vous savez qu'on est à la dernière séance, donc évidemment il y a peut-être des questions qui vont aller à droite et à gauche pour compléter le questionnement de la commission, donc il est possible que des fois vous ayez l'impression qu'on tire dans toutes les directions, mais c'est simplement pour compléter certains éléments de l'enquête de la commission.

1060

Ceci dit, on va donc poser des questions, mais on va assurément laisser la priorité aux citoyens, donc je voulais juste faire cette petite information-là, ça fait que des fois, il peut y avoir des questions qui vont rebondir à droite et à gauche, donc soyez avertis. Mais vous savez qui s'en vient devant nous, donc je lui laisserai assurément la parole. Monsieur Thériault.

1065

M. RICHARD THÉRIAULT

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Plus besoin de présentation ni d'instruction.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1075

Je n'ai pas besoin de me nommer?

LE PRÉSIDENT :

1080

Non, ça va.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1085

En fait, il me reste trois questions.

LE PRÉSIDENT :

C'est génial. J'ai presque envie de vous dire : profitez-en, faites-les les trois maintenant.

1090

M. RICHARD THÉRIAULT :

1095

Parfait. La première, ça fait un peu référence à ce que RECYC-QUÉBEC a dit. Il existe un programme, chez RECYC-QUÉBEC, un programme de certification qui s'appelle, si je ne m'abuse « ICI on recycle ». C'est une certification qu'ils donnent aux entreprises ICI, peu importe, qui adhèrent au programme. RECYC-QUÉBEC les accompagne, puis là, il y a différentes cotes – je ne sais pas si ça a changé – bronze, argent, or, puis il y avait toutes sortes de reconnaissances, puis C'était un accompagnement qui était intéressant puis aussi, c'est une certification qui doit perdurer dans le temps, c'est-à-dire tu dois la renouveler, puis pour la renouveler, bien, il faut que tu démontres qu'il s'est posé tel et tel geste.

1100

Ma question : est-ce que sur le territoire, est-ce que les gens ici, autant du côté du Saguenay que du Lac, savent combien il y a d'entreprises ou d'ICI qui sont inscrites à ce programme-là, puis oui, c'est ça.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Comme c'est un programme de RECYC-QUÉBEC, j'aurais tendance à aller vers eux en premier.

1110 **M. RICHARD THÉRIAULT :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1115

Puis s'ils n'ont pas l'information, après, je reviendrai peut-être au niveau régional, mais je vais commencer avec madame Taillefer. Puis peut-être, madame Taillefer...

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1120

Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC.

LE PRÉSIDENT :

1125

Oui, excusez-moi de vous avoir coupée, madame Taillefer.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Je vous en prie.

1130

LE PRÉSIDENT :

Peut-être, juste avant de commencer, peut-être juste rappeler un peu les différentes cotes, là, puis d'une part, qu'est-ce que la certification « ICI on recycle », puis ensuite, les différentes cotes puis un peu comment obtenir ces cotes-là.

1135

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1140 D'accord. Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC. Donc, la certification, plutôt c'est un programme de reconnaissance, qu'on appelle, donc « ICI on recycle », qui existe depuis de nombreuses années, depuis même mes débuts chez RECYC-QUÉBEC, donc plus de 20 ans, et donc c'est un programme qui s'adresse aux industries, commerces et institutions, comme le nom l'indique, afin de reconnaître les mesures de saine gestion des matières résiduelles en entreprise.

1145 Donc, le programme a évolué au cours des années. Aujourd'hui, on se retrouve avec un programme qu'on dit à quatre niveaux, donc vous permettez, je regarde à mon écran pour être certaine de bien vous livrer l'information. Donc, des niveaux qu'on appelle de mise en œuvre, de performance, on parle aussi de performance +, et élite.

1150 Alors donc, dans ces différents niveaux-là, il y a, comme mentionné, différentes mesures ou plutôt critères à rencontrer pour être capable d'accéder à un niveau supérieur.

1155 On parle de réduction à la source, autant que de la récupération, du recyclage et aussi du réemploi. Donc, l'entreprise peut donc remplir des formulaires, et cetera, la demande est analysée et on reconnaît l'entreprise selon sa performance en fonction des critères du programme.

1160 Donc, avec ça vient des outils de visibilité et, comme mentionné, également un certain accompagnement de la part des professionnels de RECYC-QUÉBEC pour aider les entreprises, d'ailleurs, à s'améliorer dans leurs performances. Donc, en gros, c'est ça le programme.

1165 En ce qui a trait, les attestés, nous avons en ligne une carte qui permet d'identifier les différentes entreprises qui ont l'attestation « ICI on recycle ». Je pourrais soit partager la carte ou, encore, on a également une liste des attestés. Donc, si vous me donnez quelques minutes, je pourrais regarder et voir si la liste peut être affichée en fonction des régions.

1170 En effet, mais il y en a plusieurs, donc si vous voulez, je pourrais juste vous partager l'écran pour vous donner un exemple, donc...

LE PRÉSIDENT :

Oui, effectivement.

1175 **Mme SOPHIE TAILLEFER :**

Puis après ça, on pourrait dénombrer aussi.

LE PRÉSIDENT :

1180

Bien, dans le fond, peut-être deux choses : d'une part, si c'est une carte en ligne qui est disponible et que vous pouvez nous partager, puis qu'on peut voir assez rapidement, ça va être déjà un premier niveau d'information.

1185

Si, par ailleurs, vous avez un dénombrement qui est déjà fait au niveau régional pour le Lac-Saint-Jean puis le Saguenay – auquel cas, si ça n'existe pas, je pense que ça pourrait satisfaire monsieur Thériault, là, d'avoir du moins accès à la carte en ligne, puis après ça, je pense qu'en naviguant dans la carte, l'information deviendrait accessible, là. Ça vous irait?

1190

Donc, si vous êtes en mesure de le partager, madame Taillefer, allez-y, puis on aura déjà un premier niveau d'information avec le partage que vous nous faites.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1195

D'accord. Donc, je partage à l'écran donc la carte que j'ai... j'espère que vous voyez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1200

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1205 Finalement, j'ai fait un zoom sur la région. Donc, on a les différents niveaux de couleurs en fonction de la performance de l'attesté, de l'entreprise attestée, devrais-je plutôt dire. Donc, on peut cliquer et voir, en fait, le nom de l'entreprise, son niveau et ainsi de suite.

1210 Donc, il y en a comme peut-être plus qu'une dizaine, puis si on regarde – et là, je reviens à notre site Internet, si on regarde simplement la liste, on peut voir, par région, qu'il y en a plusieurs qui sont attestés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

1215 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

Les attestés de RECYC-QUÉBEC, c'est 34, le chiffre.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1220 Ah, merci Kateri.

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

1225 Je viens juste de les compter.

LE PRÉSIDENT :

1230 Vous formez une très belle équipe, on a toute l'information dont on avait besoin, donc 34. Juste pour bien comprendre la carte, il y avait différents niveaux de couleurs, puis quand vous avez présenté les différentes cotes, est-ce que les niveaux de couleurs et les cotes, c'est deux choses différentes, c'est-à-dire que les entreprises peuvent accéder à différents niveaux, jusqu'à Élite +, je pense, le plus élevé, Mise en œuvre jusqu'à Élite +, mais les couleurs, c'est leur performance?

1235

Puis comment, bref, comment on évalue cette performance-là puis, ultimement, qu'est-ce que les entreprises ont à y gagner d'être performants ou d'avoir une certaine cote plus élevée qu'une autre entreprise?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1240

Il faudrait probablement que j'aie consulté davantage les différentes exigences, formulaires pour bien démarquer les exigences entre les niveaux de performance, mais de mémoire, il y a des éléments en lien, je sais, avec la réduction à la source, à savoir aussi si l'ensemble des matières organiques, par exemple, sont récupérées et compostées. Alors, ça donne différents, je dirais, pointages.

1245

Donc, ce n'est pas une action plutôt que l'autre, c'est, je crois, une série d'actions qui permettent d'accéder à un niveau supérieur, mais je préférerais peut-être le confirmer en regardant avec mes collègues qui travaillent à ce programme-là.

1250

LE PRÉSIDENT :

Au premier niveau d'information, c'est très bien, madame Taillefer, puis éventuellement, si vous avez des précisions à apporter, vous pourrez effectivement nous revenir pour compléter l'information sur les critères de performance.

1255

Mme SOPHIE TAILLEFER :

D'accord.

1260

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Ça répond à votre question, monsieur Thériault?

1265

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui, ça répond à ma question, mais si je peux faire du pouce là-dessus? C'est que moi j'ai travaillé pour une grosse entreprise dans la région, puis c'est moi qui ai implanté les

1270 reconnaissances du programme dans plusieurs de nos installations puis ce que ça donne, entre autres, ça permet de diminuer les tonnages qu'on envoie à l'enfouissement par différentes mesures.

1275 On détermine, parce qu'il y a vraiment une mesure, une caractérisation qui se fait et ce que ça donne à l'entreprise, je peux vous dire que c'est une belle fierté. C'est ça que ça donne à l'entreprise.

LE PRÉSIDENT :

1280 Excellent. Merci pour le complément d'information. Je vous écoute pour votre deuxième question.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1285 Oui. On se promène un peu partout à la campagne et force est d'admettre que c'est pour nos agriculteurs, entre autres, puis les gens comme moi qui sont passionnés de patrimoine bâti, c'est difficile, on n'est pas encouragés à rénover, on est beaucoup plus encouragés à démolir puis on recommence à neuf.

1290 Est-ce que les municipalités dans ma région pourraient implanter des programmes afin d'encourager des personnes qui, comme moi, peuvent acheter une vieille maison, la rénover, puis j'aurais droit à des subventions qui me permettraient, justement, de ne pas envoyer à la démolition, dans le site d'enfouissement, toutes sortes de choses?

LE PRÉSIDENT :

1295 C'est très bien, comme question. Je la trouve encore une fois très claire.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1300 On a juste à penser, présentement – puis c'est un jeune homme en construction qui m'a dit ça – présentement, on prend du bardeau d'asphalte sur les couvertures, il dure à peu près 20 ans. Ce qu'on fait, c'est qu'on l'envoie à la poubelle. On devrait inciter puis avoir un programme qui incite à mettre de la tôle sur une couverture, qui dure beaucoup plus longtemps.

LE PRÉSIDENT :

1305 Je ne sais pas jusqu'où on va aller avec cette question-là, parce que vous comprendrez qu'on
a accès aux différentes municipalités via la RMR, mais nous, on a quand même accès à eux par
écrit, donc ils ne sont pas ici en salle. C'est-à-dire que peut-être que c'est des programmes qui, du
côté de la RMR, ils sont au courant, mais je vais juste valider, sinon on complètera cette information-
là par écrit. On enverra des questions par écrit aux municipalités de la région puis, peut-être même
1310 localement ici dans Saint-Bruno ou à Hébertville-Station, par exemple.

Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

1315 Oui. Alors, je vais passer la parole à mon collègue Mathieu.

M. MATHIEU ROULEAU :

1320 Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Alors, vous savez, la Régie des matières résiduelles n'a pas
compétence au niveau du bâti. Alors, notre compétence, c'est en gestion de matières résiduelles.
Alors, cette information-là, vous avez, Monsieur le Président, eu un bon réflexe, ce serait de
contacter les municipalités locales.

LE PRÉSIDENT :

1325 C'est bien. C'est bien ce que je pensais, je vais quand même profiter de la MRC et de la Ville
de Saguenay pour voir, de leur côté, comment ça se passe, puis pour ce qui est au niveau des trois
MRC du Lac-Saint-Jean, ce sera des questions par écrit qu'on enverra pour compléter.

1330 Madame Gilbert?

Mme FANNY GILBERT :

1335 Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Effectivement, nous aussi, la compétence se
limite à la gestion des matières résiduelles. Je ne pense pas qu'il y ait de programme au niveau des

municipalités. Peut-être, je ne sais pas, retourner la question peut-être vers RECYC-QUÉBEC, si c'est dans les cartons de justement donner un coup de pouce pour ça, mais actuellement, je ne crois pas qu'il y ait de subvention ou d'aide qui est proposée pour ça.

1340

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vais valider aussi du côté de monsieur Descôteaux-Simard.

1345

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Oui, Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. De notre côté, je n'ai pas les détails. De mémoire, il y a deux programmes de subvention qui viennent avec le patrimoine bâti, et un autre avec la restauration, patrimoine, revitalisation. Je n'ai pas les détails, par contre je pourrais les déposer sur le...

1350

LE PRÉSIDENT :

Oui, ce serait déjà une base d'information qu'on aurait.

1355

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Oui, je vais déposer les programmes de subvention.

1360

LE PRÉSIDENT :

Ça ne s'applique peut-être pas localement à Saint-Bruno, par exemple, mais du moins, ce serait déjà une base.

1365

M. RICHARD THÉRIAULT :

Moi, ce n'est pas dans ma cour, là. Moi, je parle vraiment au niveau de la région. C'est pour moins qu'il en rentre sur le site d'enfouissement.

1370

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends très bien votre question. Je vais compléter avec madame Taillefer de RECYC-QUÉBEC.

1375

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Oui, Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Pouvez-vous juste répéter la question? Parce que je ne suis pas certaine, en termes de programme d'aide financière, mais...

1380

LE PRÉSIDENT :

Programme d'aide financière, programme de subvention, programme d'accompagnement qui favorise plutôt la rénovation, je veux dire, de bâtiments patrimoniaux ou de bâtiments plus anciens, peu importe, au lieu de leur démolition pour reconstruire en neuf, ce qui fait, bon, réduire éventuellement les déchets qui viennent de construction, rénovation, démolition.

1385

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Oui, en effet, on a eu un programme d'aide financière, en fait, qui visait l'ensemble des résidus des initiatives pour réduire les résidus de CRD, dont des projets de ce type qui ont été financés. Pour l'instant, ce programme-là, en fait, l'enveloppe a été dépensée, donc il n'y a pas de programme à ce sujet-là, mais c'est dans les intentions de RECYC-QUÉBEC de poursuivre ce type de programme.

1390

1395

Maintenant, c'est une question de voir, en termes de budget, en fait ce qui pourra et ce qui sera alloué pour les différents programmes d'aide financière dans le futur, mais chose certaine, dans notre planification stratégique, chez RECYC-QUÉBEC, les résidus de CRD sont une priorité. Donc, un programme d'aide financière est déjà envisagé en ce sens.

1400

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup, madame Taillefer.

1405 Monsieur Thériault, je vous invite avec votre dernière question, de ce que j'ai compris?

M. RICHARD THÉRIAULT :

1410 Oui, ça devrait. On a fait une super belle visite du site d'enfouissement. Évidemment, on a vu des milieux humides, là. C'est clair qu'on a vu des milieux humides. Je ne suis pas un expert de milieux humides, mais je voudrais avoir le nombre de milieux humides que ça va impacter. Puis je le sais qu'il y a des mesures qui vont être mises en place pour diminuer l'impact, mais je sais également que, du moins je ne pense pas me tromper, que quand on défait des milieux humides de même, qu'on doit faire des compensations financières, soit à un organisme ou je ne sais pas où est-ce que ça se ramasse.

1415 Ce que je veux savoir c'est, combien de milieux humides vont être touchés, quel montant financier qui va être mis dans ce portefeuille-là, que je ne sais pas où ça va, puis ça sert à quoi, qui gère ça.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, super claire, comme question. Je vais commencer peut-être par le nombre de milieux humides. Je sais qu'on a déjà l'information sur la superficie, peut-être que cette superficie-là, vous pourriez la convertir en nombre de milieux humides, là? C'est peut-être une information qui est plus... en fait, c'est l'information que monsieur Thériault demande.

Mme LISA GAUTHIER :

1430 Oui, en fait, il y a un certain nombre de milieux humides affectés après qu'on ait appliqué la procédure du ministère, "éviter, minimiser, compenser", il reste une certaine quantité de milieux humides. En fait, le nombre, la superficie c'est que... en fait, la superficie totale de milieux humides et hydriques qui sont impactés, c'est, arrondi, là, 4,2 hectares ou 42 000 mètres carrés.

1435 Là-dessus, c'est séparé en deux catégories : il y en a 3,53 hectares qui sont des littoraux de cours d'eau intermittents, incluant les milieux humides riverains et 0,7 hectare qui sont des milieux humides non riverains.

1440

La quantité de milieux humides, en fait, il y en a plusieurs – bien, on l'a vu un petit peu sur la carte quand on a fait la visite tantôt –, il y a deux plus gros milieux humides qui sont situés dans l'axe est-ouest de notre site. On peut mettre la capsule, si ça vous va, parce que je pense que ça va aider pour...

LE PRÉSIDENT :

1445

Oui, pas de problème.

Mme LISA GAUTHIER :

1450

Donc, la procédure "éviter, minimiser, compenser", éviter et minimiser a été appliquée. Ah, excusez, c'était correct.

LE PRÉSIDENT :

1455

Ah, mais là, O.K., je pensais qu'on... capsule étant là, maintenant, une présentation. C'est parce que les dernières fois que vous m'aviez parlé de capsule, c'était une figure. Là, moi, je pensais que c'était une figure des milieux humides.

Mme LISA GAUTHIER :

1460

Ah, j'ai aussi une figure, mais je vais aller à la figure.

LE PRÉSIDENT :

1465

Oui, je pense que la figure, ce serait suffisant, oui.

Mme LISA GAUTHIER :

1470

C'est sûr que là, je trouvais que c'était intéressant de le mentionner. On l'a ici...

LE PRÉSIDENT :

1475 Mais au total, au total donc, il y a 10 hectares de milieux humides qui seraient affectés.

Mme LISA GAUTHIER :

1480 4,2 hectares de milieux humides et presque 6 hectares, c'est des bandes riveraines.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça que je dis, milieux humides et hydriques.

1485 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui, et bandes riveraines.

LE PRÉSIDENT :

1490 10 hectares au total de milieux.

Mme LISA GAUTHIER :

1495 Incluant les bandes riveraines.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on s'entend bien là-dessus.

1500 **Mme LISA GAUTHIER :**

O.K.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, de ce 10 hectares-là, je veux que vous me traduisiez en nombre de milieux humides.

1510 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui, puis juste une parenthèse, les bandes riveraines, c'est parce que nous, la plupart des milieux humides, c'est en riverain, ça fait que ça fait que c'est très long en termes de bande riveraine, c'est pour ça qu'il n'y en a aucun, là.

1515 Donc, pour la quantité, on le voit ici, types de milieux humides affectés. Il y en a comme 24, à peu près, là, d'affectés au niveau des milieux humides. Il y en a différents types : on parle de marécages, tourbières, différents types de tourbières, et deux types de marécages pour un total, la quantité qu'on a dit tantôt, mais il y a à peu près 24 milieux humides. Il y en a des plus grands, comme vous voyez, puis il y en a des plus petits.

1520 Il y a perte de milieux humides et hydriques. Donc, le total, comme je disais, 42 000... ça, ça répète un peu ce qu'on a dit, et les bandes riveraines. Ça fait que c'est pas mal ça pour les quantités.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Éventuellement, si la séquence que vous parliez « éviter, minimiser, compenser », la question de monsieur Thériault c'est au niveau de la compensation. Donc, quel montant éventuellement ou quelles parties des 10 hectares de milieux humides ou en nombre de milieux humides devront être compensées puis, auquel cas, quel est le montant financier qui est associé à ça? Évidemment, je vais me tourner vers le ministère de l'Environnement après, ne vous inquiétez pas.

1530 **Mme LISA GAUTHIER :**

1535 En fait, tous les milieux humides et hydriques, incluant les bandes riveraines, doivent être compensés. Il existe un fichier Excel par le ministère pour faire ces calculs-là. Ça dépend de l'état initial des milieux humides et hydriques puis de leur état final, et il y a aussi des coûts par municipalité. En tout cas, il y a un paquet de variables, certaines formules ou en tout cas plusieurs formules pour aboutir à une formule finale qui donne un montant.

1540 Le montant n'est pas calculé. Pour évaluer le montant, il faut vraiment aller faire des inventaires, section par section, pour bien définir toutes les variables de l'équation, les définir et faire le calcul. Ça va être fait au niveau de la demande d'autorisation.

1545 Par contre, je peux dire, en ordre de grandeur, là, ça se chiffre en millions de dollars. Et on parlait de programmes compenser, dans le cadre d'un décret, on peut soit compenser de façon financière, si je ne trompe pas, puis le ministère pourra confirmer, ça va au Fonds vert, ou on peut aussi faire des projets, des projets dans notre milieu, dans notre communauté, dans notre région, on peut faire aussi un peu les deux.

1550 Nous, ce qu'on propose dans notre étude d'impact, idéalement, c'est un peu un modèle hybride. On aimerait ça trouver des projets dans la région parce que c'est structurant pour la région, c'est intéressant, ça a des valeurs ajoutées. On peut remettre en état des milieux humides, ajouter des choses, faire de la revégétalisation de bandes riveraines. Ce serait surprenant qu'on puisse faire juste un projet, parce que c'est quand même une bonne superficie, mais ce serait peut-être un modèle combiné.

1555 En 2014, pour le site actuel, où il y avait de la perte aussi de milieux humides, hydriques et humides, on a fait de la revégétalisation au niveau du ruisseau de l'Abattoir, qui est l'émissaire, au niveau de l'émissaire actuel. On a planté, comme 7 500 arbre et arbustes. À date, puis là, on a fait le dernier inventaire l'année passée de ce qu'on avait planté, puis il y a une reprise de 80 % de ces arbres et arbustes-là. C'est quand même bien.

1560 On a revégétalisé entre 5 et 15 mètres de bandes riveraines, tout dépendant des secteurs. Ça fait que c'est quand même un projet intéressant puis local. Ça fait que...

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Et en termes de compensation pour 2014, là, c'est un exemple, une référence, donc 2014, vous avez fait ce projet-là. Combien vous aviez eu à compenser au Fonds vert, entre autres?

1570 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui. On n'avait pas, on avait juste fait un projet à cette époque-là.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme LISA GAUTHIER :

1580 On avait une perte, à mon souvenir, de quelque chose comme 4,5 hectares puis on a compensé au double de la superficie, donc on a revégétalisé 9 hectares de bandes riveraines.

LE PRÉSIDENT :

1585 Je comprends. Puis pour 2014, c'était le seul et unique projet de compensation?

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

1590

LE PRÉSIDENT :

1595 Parfait, super clair. Est-ce que, du côté du ministère de l'Environnement, vous avez des projets de restauration et de compensation anticipés qui pourraient pallier les pertes de 24 milieux humides ou les 10 hectares mentionnés actuellement?

M. PATRICE SAVOIE :

1600 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, les projets de compensation, ça provient normalement de l'initiateur. Ce n'est pas le ministère qui décide. Le montant financier provient du ministère, mais les projets de compensation, c'est l'initiateur qui dépose chez nous, puis là, c'est évalué. Si c'est acceptable, bien, c'est ça qui est réalisé.

LE PRÉSIDENT :

1605

Et vous, ensuite, vous faites un suivi sur les projets qui ont été...

M. PATRICE SAVOIE :

1610

Oui, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1615

Parfait, je comprends très bien. Si on regarde le plan régional des milieux humides et hydriques, entre le 30 novembre 2006 puis le 10 février 2021, là, il y a un peu plus d'un million qui ont été payés en compensations financières pour la perte de milieux humides sur le territoire du Lac-Saint-Jean Est.

1620

C'est quoi les programmes de compensation ou les projets pour les programmes – excusez-moi, mais les projets de compensation ou les restaurations qui ont été faites en termes de milieux humides sur la MRC? Parce que, comme vous dites, c'est des projets de compensation qui sont suivis, est-ce que vous avez une idée, du moins de ce qui a été fait avec ce montant-là? Donc, commençons avec ça puis éventuellement avec les projets en question.

1625

M. PATRICE SAVOIE :

Oui. Pour cette question, je vais passer la parole à ma collègue Élisabeth Parent.

LE PRÉSIDENT :

1630

Parfait, merci.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1635

Élisabeth Parent, ministère de l'Environnement. Donc, les projets qui ont été déposés de la part de la MRC de Lac-Saint-Jean Est...

LE PRÉSIDENT :

1640 Lac-Saint-Jean Est, oui, exact.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1645 Oui, c'est ça – il n'y en pas actuellement. On n'en a pas reçu au ministère. Il y a des appels d'offres, mais aucun projet n'a été déposé.

LE PRÉSIDENT :

1650 O.K., parfait. Donc là, actuellement, le un million et quelques qui a été déposé en compensation, il est dans un fonds?

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1655 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1660 Puis il n'est pas utilisé, il est en attente d'un appel à projets ou bref, une soumission de projet chez vous.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1665 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1670 Puis, peut-être, on va y aller sur un aspect plus large un peu de la compensation. On lit, dans l'étude d'impact, qu'il y a certains milieux humides qui seront partiellement détruits. Pour du « partiellement détruits », est-ce que c'est possible de restaurer le même milieu, auquel cas, est-ce que la reprise en restauration de milieux partiellement détruits, ça va, ou c'est toujours une compensation ailleurs?

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1675 J'essaie de cerner un petit peu votre question. Dans le fond, c'est l'atteinte sur le milieu humide global, mais nous, c'est vraiment la superficie, puis il y a d'autres paramètres, si vous voulez. La DR pourrait aller plus en profondeur de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

1680 Non, non, mais peut-être que je vais y aller avec des chiffres. Disons, un milieu humide – là, c'est un chiffre, juste pour que ce soit facile à calculer –, un milieu humide qui fait 3 hectares, il y en a 1 hectare qui est affecté, donc les 2 hectares qui restent ne font pas partie de la compensation ni financière ni au niveau de la restauration, mais le 1 hectare, oui.

1685 Est-ce qu'on compense sur place directement puis, auquel cas, est-ce que la restauration ou la compensation d'un milieu humide partiellement affecté fonctionne ou c'est toujours des projets qui arrivent du milieu, comme j'ai bien compris, puis qui se font ailleurs que le milieu lui-même qui a été impacté?

1690 **Mme ÉLIZABETH PARENT :**

Vous voulez dire la restauration de ce milieu-là qui a été affecté?

LE PRÉSIDENT :

1695 Oui, exact.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1700 C'est toujours en amélioration continue. Il y a des résultats qui s'avèrent positifs de ce côté.

LE PRÉSIDENT :

1705 Sur des milieux partiellement affectés qui ont été compensés?

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1710 Oui, on a des projets... je travaille aussi dans d'autres projets puis il y a certains projets qui veulent justement faire la restauration d'une tourbière qui a été exploitée, par exemple. Donc, puis n n'a pas encore les résultats pour celle-ci, mais on a eu des résultats concluants sur d'autres projets qui ont été faits en parallèle.

LE PRÉSIDENT :

1715 Puis comment le ministère, vous dites que c'est une amélioration continue, puis vous tentez d'avoir une approche proactive, si je comprends bien, puis là, si je regarde ici, les chiffres que j'ai, moi, c'est entre le 30 novembre 2006 puis 2021. Il y a eu une compensation d'un peu plus d'un million. Donc, ça fait presque 20 ans, donc sur toute cette période-là, il y a aucun projet qui a été soumis?

1720

Mme ÉLIZABETH PARENT :

Non.

1725

LE PRÉSIDENT :

1730 Comment le ministère essaie de stimuler la proposition de projets, est-ce que vous avez des façons de faire? Comment vous faites chez vous pour que finalement on l'utilise, ce montant-là, pour que ça redevienne des milieux humides, là? Parce que là, on en détruit puis je comprends qu'on n'en restaure pas, là, on n'en compense pas, là.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1735 Pas pour cette MRC-là actuellement, mais oui, on apprend, comme on dit, là, c'est un nouveau programme, le programme de restauration et de création de milieux humides. Donc, les orientations actuelles, c'est un plus grand accompagnement des demandeurs, et puis il y a aussi, au niveau des critères, ils vont élargir les critères qui étaient peut-être un petit peu trop...

LE PRÉSIDENT :

1740

Contraignants?

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1745

Exactement, oui. Donc, c'est les deux approches qui sont actuellement...

LE PRÉSIDENT :

1750

Et donc, je comprends, là, vous dites que c'est un programme relativement nouveau. Donc, si vous me dites aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de projet, ça veut dire que c'est un programme qui date de quand même 20 ans, donc j'essaie de voir la nouveauté dans ce que vous me dites, c'est-à-dire que j'ai l'impression qu'on a beaucoup détruit puis peu restauré, puis si ce n'est pas un programme qui fonctionne, est-ce qu'il faut aller ailleurs, bref?

1755

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1760

C'est un programme qui doit être amélioré. C'est toujours dans l'objectif de zéro perte nette. Donc, il y a deux volets à ce programme-là : il y a un volet qui est plus recherche. Certes, le côté professionnel et ce n'est pas évident de trouver les spécialistes qui peuvent faire la restauration ou la création de milieux humides. Ce n'est pas évident non plus de calquer la nature dans toute la province de Québec.

1765

Donc, c'est toujours en continu au niveau de la recherche, c'est pour ça qu'il y a un volet qui est recherche, puis il y a aussi un volet qui est application au niveau donc d'une restauration, une création concrète. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de projets aussi qui sont plus en recherche, c'est ce que je veux dire par c'est un programme qui est nouveau. Parce qu'il y a encore des données à aller chercher.

LE PRÉSIDENT :

1770

Je comprends. Avec ce que je viens d'entendre, je vais me retourner vers vous, madame Gauthier, vous avez de l'expérience, vous avez fait donc de la compensation, vous avez fait affaire,

1775

vous l'avez fait vous-même, vous avez fait affaire avec une expertise régionale, comment vous avez procédé de votre côté pour compenser le 4,5, bien finalement le 9 hectares, là, le 4,5 qui a été détruit pour en faire 9 éventuellement?

Mme LISA GAUTHIER :

1780

Oui. Je vais vous l'expliquer, même si à l'époque je n'étais pas à la Régie des matières résiduelles, mais comme j'étais au ministère de l'Environnement et je me suis occupée du dossier, je le connais.

1785

En fait, comment ça a été fait, ça a été vraiment des rencontres que la Régie a faites avec le ministère de l'Environnement, une spécialiste au niveau des milieux naturels et on s'est assis ensemble, puis on avait aussi un organisme qui était avec nous – je pense que c'était EURÊKO!, à l'époque? Je ne suis pas sûre, en tout cas un organisme environnemental, et puis on s'est assis ensemble puis on a regardé les possibilités et à quelle place, le plus proche possible.

1790

L'émissaire s'est imposé, là. Quelle place était perturbée, quelle distance on choisissait, quelles espèces... tout a été regardé de concert, donc ministère, organisme et Régie pour voir quel serait le meilleur programme, le meilleur... c'était concret, là. On est allé sur le terrain, on est allé voir d'autres places qui avaient été revégétalisées, ils nous ont amenés voir d'autres projets.

1795

Puis là, bien, le ministère a mis les balises : on veut ça, telle longueur de bande riveraine. Est-ce qu'on va plus loin dans les secteurs des coulées? Il a fallu y avoir des ententes avec les agriculteurs parce que ça, c'est un cours d'eau, le ruisseau de l'Abattoir, qui coule en milieu principalement agricole, et donc, qui était, bon, la bande riveraine était à peu près inexistante à plusieurs endroits.

1800

Ça fait que là, il a fallu avoir des ententes avec les agriculteurs. Il y en avait quand même plusieurs qui étaient ouverts, mais tu sais, il fallait choisir les secteurs.

1805

Ça fait que ça a super bien été, puis ensuite, je sais que la Régie a fait affaire avec une firme, ils ont choisi une firme qui est venue sur le terrain planter des arbres, mettre les protections pour s'assurer que les petits arbres... il y a eu tout un choix d'espèces d'arbustes, d'arbres et il y a une variété d'espèces quand même super intéressantes.

1810 On n'a pas pu, « on » je veux dire en parlant de la Régie, n'a pas planté seulement des épinettes, là. Il y a eu des feuillus, des conifères, plein de choses qui ont été... excusez. Donc, c'est ça, ça fait qu'il y a plusieurs espèces qui ont été plantées, on parle de quand même 7 500 arbres.

Puis, bien, c'est comme ça que ça s'est déroulé, puis il y a eu un suivi qui a été fait jusqu'à... ça fait dix ans, on a fait le suivi dix ans l'année passée pour s'assurer qu'il y avait une bonne reprise de ces arbres-là.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1820 **Mme LISA GAUTHIER :**

Je ne sais pas si ça répond bien à votre question?

LE PRÉSIDENT :

1825 Oui, oui, tout à fait. Tout à fait.

Mme LISA GAUTHIER :

Oui? O.K.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre partage. Est-ce que, monsieur Savoie, cette expérience-là est encore présente au ministère?

1835 **M. PATRICE SAVOIE :**

1840 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. C'est sûr qu'à l'époque, la réglementation n'était pas la même qu'aujourd'hui. Donc, ça ne signifie pas que ce qui a été fait à l'époque serait possible de la même façon encore aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

1845 **M. PATRICE SAVOIE :**

Il faudrait que ce soit réanalysé avec les nouvelles mesures.

LE PRÉSIDENT :

1850

Ça va?

Mme ÉLIZABETH PARENT :

1855

Peut-être un petit complément. Élizabéth Parent, ministère de l'Environnement. C'est ça, si on veut préciser, les bandes riveraines ce serait peut-être à considérer autrement, si je peux dire. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1860

Merci pour le complément. Merci, monsieur Thériault, on a fait le tour au niveau financier et au niveau des projets qui se font.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1865

En fait, je vais terminer là-dessus, pour ma compréhension, depuis 20 ans, il y a un million de dollars dans le Fonds vert régional. Le Fonds vert, si je comprends bien, il est géré par le ministère de l'Environnement, et depuis 20 ans, on n'a rien fait avec. Puis le Fonds, ce fonds-là, doit servir uniquement à refaire des milieux humides ou pour tout autre projet?

1870

LE PRÉSIDENT :

Moi, c'est ce que j'ai entendu, mais comme vous reprenez la question, j'ai l'impression que vous voulez une deuxième confirmation. Ça va être la dernière fois que je fais ça, mais je vais

1875 demander une confirmation. La réponse à monsieur Thériault se répond par oui ou non, là.
Monsieur Savoie?

M. PATRICE SAVOIE :

1880 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, la réponse est non, effectivement. Mais
comme mentionnait madame Parent tout à l'heure, il y a certains critères qui doivent être... il y a
certains critères qui doivent être mis sur la table tout d'abord pour réaliser ces projets-là, et s'il n'y
a pas de demandeur, bien, au départ, il n'y a pas de demandeur, il n'y a pas de projet. Donc, c'est
un peu ça. Donc, c'est ça.

1885

LE PRÉSIDENT :

Bon, ça confirme.

1890

M. RICHARD THÉRIAULT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1895

Merci à vous, monsieur Thériault, bonne soirée.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1900

C'est de valeur, il est bien trop de bonne heure.

LE PRÉSIDENT :

1905

Il est trop de bonne heure pour aller se coucher. Mais non, on ne se couche pas, il y en a
d'autres.

Mme MONIQUE LABERGE

1910

LE PRÉSIDENT :

Madame Laberge? Bonsoir madame Laberge.

1915

Mme MONIQUE LABERGE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1920

Rebienvenue.

Mme MONIQUE LABERGE :

1925

Merci. Moi, ça va être ma dernière question.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1930

Mme MONIQUE LABERGE :

Il y a l'élargissement de la consigne, il y a la collective sélective, la réforme de la collecte sélective par Éco Entreprises Québec, alors ma question c'est, est-ce qu'on voit l'impact présentement sur – je vais donner l'exemple du sac ce chips qu'on mettait d'habitude dans la poubelle, maintenant il s'en va dans le bac de recyclage, et il se retrouve où, maintenant? Je veux dire, on ne sait pas, la population, où est-ce qu'il se retrouve? On sait qu'il n'est pas recyclé, mais il est où? Il est dans le site d'enfouissement, j'imagine?

1935

1940

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est au recyclage et qui n'est pas recyclé, c'est ça, votre question?

Mme MONIQUE LABERGE :

1945 Oui, ma question c'est, il y a la réforme, O.K., puis avant, il y avait le plastique numéro 6 qu'on ne pouvait pas mettre dans le bac, et maintenant, on a dit : vous mettez presque tout dans le bac, même si ce n'est pas recyclé. Alors, je veux dire, les citoyens, si on veut savoir, il se retrouve où?

LE PRÉSIDENT :

1950 Parfait. Je comprends, là. Je viens de connecter. Je vais commencer avec peut-être madame Taillefer au niveau de RECYC-QUÉBEC, là. Comme c'est une campagne à l'échelle québécoise, je pense qu'elle pourrait peut-être nous informer sur le suivi qui est fait par rapport à une fois qu'on met tout dans le bac, si je peux m'exprimer ainsi.

1955

Mme MONIQUE LABERGE :

 Et j'imagine que ça a de l'impact sur...

1960

LE PRÉSIDENT :

 Oui, je vais commencer en premier avec madame Taillefer puis ensuite, je vais aller voir les résultats ou, en fait, les effets que ça a du côté du LET.

1965

Mme SOPHIE TAILLEFER :

1970

 Oui, merci, Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC. Donc, en effet, comme mentionné, la collecte sélective, donc il y a eu une modernisation qui a été... qui est entrée en vigueur, en fait, cette année, donc en janvier 2025. Ce système-là, en fait, vise à obliger les entreprises qui mettent en marché des contenants, des emballages, des imprimés, en fait, à financer et administrer la collecte des matières recyclables au Québec.

1975

 Donc, en somme, parce que le programme est quand même relativement complexe, si on veut, cette responsabilité-là, bien, elle est liée à des performances aussi éventuellement. Chez RECYC-QUÉBEC, nous, on suit donc ce programme-là, qu'on appelle un programme de

responsabilité élargie du producteur, donc on veille à ce que l'organisme, qui est Éco Entreprises Québec, rencontre ses obligations à cet effet-là.

1980 Et donc, en ce qui a trait aux différentes matières qui sont acceptées, en effet, tout ce qui est contenant, emballage et imprimé, il y a une liste dans le règlement, mais en somme, ce sont des matières qui sont assujetties, doivent être récupérées par Éco Entreprises Québec et donc, d'où les nouveaux messages de sensibilisation qui ont été transmis pour accepter l'ensemble de ces matières dans les bacs de récupération.

1985 Donc, pour répondre à la question de façon plus précise, je peux tenter une réponse. Par exemple, pour le sac de chips. En effet, donc c'est un emballage et donc il est assujéti et doit être récupéré avec les autres matières recyclables.

1990 Bon, ce qu'il advient une fois rendu au centre de tri, bien, s'il est intercepté, donc il va se retrouver au rejet, parce qu'on comprend que le sac de chips n'a pas de potentiel de recyclabilité, si on veut le dire ainsi, donc risque de se retrouver au rejet.

1995 Maintenant, il y a toutes sortes de modalités dans le programme de responsabilité élargie du producteur pour la collecte sélective, de voir à encourager, en fait, la mise en marché d'emballages qui sont recyclables. Donc, je ne m'avancerai pas trop sur les détails, mais il y a des mesures de prévues pour voir à justement, avec le tarif que les entreprises paient pour les emballages qu'ils mettent en marché, de voir à encourager l'utilisation de produits plutôt recyclables, en somme.

LE PRÉSIDENT :

2000 Merci, madame Taillefer.

2005 Je vous avais informé que j'irais vers vous, madame Gauthier. Donc, est-ce que cette campagne-là a des effets, je veux dire, par exemple sur les résidus ou les rejets de centres de tri au niveau de la collecte sélective, là, on s'entend, donc est-ce que vous êtes en mesure de suivre un peu? Puis je trouve que l'exemple est bon, le sac de chips, justement, qui n'a pas la recyclabilité, est-ce qu'on est capable, ou est-ce qu'on le revoit maintenant plus fréquemment dans vos activités, dans votre lieu?

2010 **Mme LISA GAUTHIER :**

Alors, oui. Bien, vous savez qu'on opère un centre de tri qu'on a rénové, on a fait des rénovations majeures à notre centre de tri. Ça fait que mon collègue Mathieu va expliquer un peu les impacts de cette modernisation-là sur nos installations.

2015 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Alors, je vous dirais, présentement il est trop tôt pour tirer des conclusions, parce que la réforme a commencé le 1er janvier 2025, puis nous, on a investi massivement, bien on a investi dans le centre de tri, on a modernisé justement pour faire face aux nouveaux objectifs de ce que madame Taillefer expliquait.

2020

Alors, je vous dirais que là, présentement, on a senti un petit peu par rapport à la cannette, un petit peu une baisse. La consigne, les gens vont la porter, au lieu de la mettre dans le bac bleu, c'est léger, mais il n'y a pas de tendance encore parce que justement, depuis le mois de mars qu'on opère. Puis sur le taux, je dirais, de rejets non plus, là. Il y a comme... il est trop tôt pour tirer des conclusions.

2025

Puis peut-être un détail, toute la mise en marché, avant c'était les municipalités qui faisaient, soit directement ou via contrat, qui s'occupaient de gérer le centre de tri et la mise en marché. Là, présentement, c'est Éco Entreprises Québec qui le fait. Ça fait que là, on est mandataire pour eux, on la fait, la mise en marché, mais la matière leur appartient. Ça veut dire que le sac de chips, on va faire un ballot de sacs de chips, puis il faut qu'il s'en occupe.

2030

Avant, il fallait, nous, trouver les marchés, maintenant c'est eux. Ça fait que je vous dirais qu'on le suit, on a des performances à atteindre parce que l'Éco Entreprises Québec doit atteindre des objectifs. Nous, on est mandataires pour eux, ça fait qu'on est proactifs puis on essaie de... mais il est trop tôt pour tirer des conclusions, mais ça va venir. On va avoir des conclusions.

2035

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous allez les partager?

M. MATHIEU ROULEAU :

2045

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2050

Parfait, merci. J'ai compris que vous aviez une seule question, mais vous pouvez en poser deux, là, il n'y a aucun problème.

Mme MONIQUE LABERGE :

2055

Est-ce que les rapports de REP peuvent être rendus publics, de tous les REP qui existent sur la SOGHU, les huiles, et Éco Entreprises Québec? Il serait intéressant que ces rapports-là, surtout avec la consigne en plus, que ces rapports soient rendus publics.

LE PRÉSIDENT :

2060

Pour la responsabilité élargie des producteurs?

Mme MONIQUE LABERGE :

2065

La responsabilité élargie des producteurs.

LE PRÉSIDENT :

2070

Je vais commencer peut-être avec vous pour voir si vous avez cette information-là, sinon j'irai du côté de RECYC-QUÉBEC ou du ministère, mais je vois que tout le monde hoche la tête. Du côté du ministère non plus? Donc, madame Taillefer?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

2075

Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Donc, je vais tenter une réponse, peut-être qu'on pourrait vous fournir un complément par la suite.

2080

Donc, en effet, RECYC-QUÉBEC est responsable de voir à, en fait, à désigner les organismes de responsabilité élargie du producteur, mais aussi d'en faire le suivi pour le respect, en fait, des exigences, et parmi ces exigences, donc il y a des rapports annuels qui sont réalisés au sujet de la performance du système en place, et RECYC-QUÉBEC a le mandat de les évaluer et de faire des recommandations au ministre de l'Environnement en fonction des programmes en place.

2085

Maintenant, à ma connaissance, ces rapports-là ne sont pas publics, mais il y a certaines informations qui le sont, par programme. Donc, c'est plus là où on pourrait vous apporter une information complémentaire en délibéré.

2090

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Oui, on va le prendre avec plaisir. Mais juste pour être certain qu'on ne dédouble pas l'information, est-ce que ce n'est pas déjà une information qui est dans une section de votre bilan annuel?

2095

Mme SOPHIE TAILLEFER :

2100

Dans le bilan, en effet, il y a certaines informations sur la performance des programmes en place, mais surtout en termes de nombre de points de dépôts, et cetera, ce qui existe, ce qui a été mis en place, mais ce n'est pas nécessairement des éléments en lien avec la conformité des programmes ou les recommandations, là, qu'on fait au ministre à cet effet-là.

2105

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, dans ce cas-là, prenez la question en délibéré et revenez-nous avec l'information.

2110

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Merci. D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

Aucun problème. Merci à vous.

2115

Mme MONIQUE LABERGE :

En toute transparence, j'ai été plusieurs années sur le conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC, mais je n'y suis plus.

2120

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Mais merci, je vois que vous êtes très informée, donc c'est très bien, merci beaucoup, madame Laberge, pour votre participation.

2125

Mme MONIQUE LABERGE :

Merci. Bonsoir.

2130

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'irais peut-être, comme je vous avais avertis, sur différents sujets tout aussi variés les uns que les autres. On a évoqué hier, et durant la visite aussi, c'est une information qui a été donnée sur la densité des matières résiduelles, puis quand on regarde votre rapport annuel 2024, mais si on prenait les autres rapports annuels également, la colonne de densité, on voit qu'il y a une grande variabilité dans cette colonne-là.

2135

J'ai compris, il y a certains facteurs qui influencent la densité. Je ne sais pas si vous pouvez nous informer sur la densité puis éventuellement, hier, on avait comme couvert le sujet par rapport au taux ou à la densité des matières résiduelles où on disait, bon, 0,85 tonne par mètre cube, ou une tonne par mètre cube, c'est des chiffres qui ont circulé, là, je ne veux pas qu'on se lance dans plein de chiffres, je veux juste savoir la variabilité, qu'est-ce qui l'explique, puis quel contrôle vous avez sur cette valeur-là?

2145

Mme LISA GAUTHIER :

Donc, ce que je comprends, c'est que vous voulez que je parle de la variabilité des différents types de matière qu'on reçoit, par exemple?

2150

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est dans le rapport annuel, si on regarde la colonne complètement à droite dans l'utilisation du lieu d'enfouissement technique, il y a une colonne qui contient la densité, qui est essentiellement ce que je pense, mais en fait, le calcul, je l'ai fait, c'est le tonnage divisé par le volume.

2155

Mme LISA GAUTHIER :

Hum, hum. Hum, hum.

2160

LE PRÉSIDENT :

Puis donc, la densité habituellement, ça se mesure. Là, je comprends que c'est un calcul que vous faites. Donc, je veux savoir, dans le fond, si c'est vraiment un paramètre qui s'appelle densité ou ce n'est pas plutôt un paramètre qui s'appellerait facteur d'utilisation globale, auquel cas on devrait arrêter de parler de densité parce que vous n'avez aucun contrôle là-dessus. Je veux voir comment vous le contrôlez ou c'est juste un fichier Excel ou vous faites une division entre deux colonnes?

2165

2170

Mme LISA GAUTHIER :

Effectivement, quand on... oui?

2175

LE PRÉSIDENT :

Je veux essayer d'être plus clair, là.

2180 **Mme LISA GAUTHIER :**

2185 Quand on parle, quand on prend le volume divisé par le tonnage, ça donne un facteur d'utilisation parce que ça tient compte des déchets, du recouvrement journalier et de la compaction aussi, parce que quand on fait mesurer le volume, une fois par année, ça tient compte de... les déchets se compactent puis s'affaissent, si on veut, là. Ça fait que oui, ce serait probablement plus un FUG, un facteur d'utilisation, oui.

LE PRÉSIDENT :

2190 Bon. Je vais juste aller confirmer du côté de monsieur Savoie. Est-ce qu'on est plutôt dans un facteur d'utilisation globale que dans une densité?

M. PATRICE SAVOIE :

2195 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. On peut dire que c'est un synonyme, en fait. Nous, chez nous, on parle plus de densité au ministère.

LE PRÉSIDENT :

2200 D'où le fait que la colonne qu'il y a à remplir, c'est une colonne de densité.

M. PATRICE SAVOIE :

2205 Oui. Bien, chez nous, on comprend ça comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2210 Vous l'utilisez comme ça. Parfait, c'est très clair pour moi. Et là, je pense, vous allez comprendre mon questionnement, c'est que c'est ce facteur-là, au final, là, il s'approche très, très près de 1, puis si on faisait une moyenne, je crois qu'on arriverait pas loin de 1, puis je pense que vous confirmez qu'une tonne/un mètre cube, ça se tient comme chiffre de facteur d'utilisation globale.

2215 Ce qui veut dire que si on veut faire un calcul assez simple, on prend le volume maximal autorisé puis on le divise par le tonnage annuel, puis on devrait avoir la durée de vie de notre site. Dans le sens qu'au lieu de faire des calculs qui impliquent beaucoup de variables, est-ce qu'on ne peut pas simplement utiliser une tonne en mètres cubes avec le volume avec le volume maximal autorisé puis arriver avec une durée de vie?

2220 **Mme LISA GAUTHIER :**

Bien, il faudrait considérer le recouvrement journalier qui occupe une place. Quand on parle de...

2225 **LE PRÉSIDENT :**

Mais à une tonne en mètre cube, on inclut le recouvrement là-dedans, là.

2230 **Mme LISA GAUTHIER :**

2235 Oui. Oui. C'est ça, mais je veux dire, on ne pourrait pas dire, on prend 2,5 millions de mètres cubes, on le divise par, bon, c'est 145 tonnes, 5 000 tonnes par année, on divise puis on dit que ça fait 145 000 mètres cubes. Ce n'est pas exactement ça vu qu'on reçoit aussi du recouvrement journalier qui prend du volume, puis qui n'est pas dans le tonnage. Il faut prendre le tonnage total, dans ce cas-là, le tonnage incluant le matériel de recouvrement journalier. Puis il faut aussi considérer qu'on a le volume de 2,5 millions cubes, à la fin du site actuel, si on reprend une volumétrie de notre site, ça va être moins que 2,5 millions à cause de...

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Du tassement. De l'effet du tassement.

2245 **Mme LISA GAUTHIER :**

... à cause du tassement, oui.

LE PRÉSIDENT :

2250 Mais donc, je reviens à ma question, pourquoi avoir tous ces chiffres-là si, au final, c'est une tonne/un mètre cube?

Mme LISA GAUTHIER :

2255 Bien, c'est parce qu'en fait, c'est des chiffres qu'on fournit dans le rapport annuel, qui nous sont demandés par le ministère, qui nous propose le gabarit du tableau, puis on le remplit à chaque année.

LE PRÉSIDENT :

2260 Excellent. Pourquoi on a ce gabarit de tableau là, monsieur Savoie?

M. PATRICE SAVOIE :

2265 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, comme la Régie vient de le mentionner, si la Régie utilise des sols, par exemple pour faire le recouvrement final, alors on va se rapprocher davantage du une tonne par mètre cube. Par contre, il y a des matières qui sont utilisées, qui sont le « fluff », par exemple, où la densité est différente, est plus petite, donc la différence, il va y en avoir une au bout de la ligne après 20 ans, par exemple.

2270 Donc, le volume ne sera pas le nécessairement le même. C'est comme ça que le ministère, on voit ça, là; qu'on calcule ça.

LE PRÉSIDENT :

2275 Puis vous le faites dans une perspective de suivi, c'est ça que je comprends?

M. PATRICE SAVOIE :

2280 Tout à fait. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2285 Puis d'où les chiffres que vous nous avez fournis hier, que je n'ai pas vus encore, soit dit en passant, mais les chiffres qu'ils nous ont fournis hier, c'est a posteriori, c'est-à-dire que c'est des chiffres qui viennent de l'évaluation volumétrique qui est faite annuellement, puis du tonnage passé à la balance, par exemple.

M. PATRICE SAVOIE :

2290 Exactement, de chacun des sites d'enfouissement au Québec des quatre dernières années.

LE PRÉSIDENT :

2295 Parfait.

M. PATRICE SAVOIE :

2300 C'est le concret, c'est le passé.

LE PRÉSIDENT :

2305 Oui, oui, c'est ce que je cherche. C'est ce que je cherche. Puis revenons à votre justification, c'est-à-dire ou demande de tonnages, là. Si on prend une demande de tonnages où là, on a justement l'effet du recouvrement qui peut faire varier un peu la volumétrie, bien, est-ce que cette demande-là, qui est nécessairement en fonction des matières résiduelles uniquement, parce qu'on s'entend que le 203 500 ne contient pas le recouvrement.

2310 La marge de manœuvre dont on parlait hier, est-ce qu'elle ne peut pas être incluse dans le recouvrement, comme il n'y a pas de limite au recouvrement?

Mme LISA GAUTHIER :

2315 Ce que vous voulez dire, c'est que, est-ce que le recouvrement serait inclus...

LE PRÉSIDENT :

2320 La marge de manœuvre de 33 % que vous avez, qui va éventuellement augmenter, si on combine cette marge de manœuvre là en matières résiduelles à la marge de manœuvre que vous avez en recouvrement qui, lui, n'a pas de limite, là, ça fait une grande marge de manœuvre.

2325 Donc, comment vous intégrez cet élément-là dans vos réflexions ou dans vos prévisions? Parce que si on regarde 2024, je n'ai pas le chiffre par cœur en tête, mais je l'ai ici, on est déjà à 204 835 en incluant, et là, on est au-dessus de 203 500.

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

2335 Donc, c'est-à-dire qu'on peut dépasser de beaucoup le tonnage maximal en matières résiduelles à cause du recouvrement qui est intégré, et ce recouvrement-là, on en a déjà parlé, vous me l'avez confirmé, qui est un recouvrement qui peut venir de rejets de ceci ou de cela. Vous comprenez, là?

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

2345 Le ceci et le cela étant tous les rejets qui ont passé par la filière recyclage avant ou récupération ou autre, là.

Mme LISA GAUTHIER :

O.K. Là, je vous confirme effectivement que le tonnage qui est autorisé ne comprend pas les matières de recouvrement, donc ça s'ajoute, puis spécifiquement en 2024, oui, on a dépassé le

2350 203 000 tonnes, ce n'était pas du tout illégal vu qu'on a... et puis en plus, c'était une année
exceptionnelle, 2024, vu, comme je l'ai expliqué je pense cet après-midi, qu'on a reçu des matières
de la zone ferroviaire au niveau des travaux, puis on en a profité. Normalement, on est plus autour
de 180 000 tonnes, incluant le matériel de recouvrement journalier.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Pour justifier le 203 500 tonnes, la dernière fois que ça a été justifié, corrigez-moi si je me
trompe, c'est lorsque vous avez fait une demande de modification de décret en 2017, que vous
avez obtenu en 2018.

2360

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Et l'étude, la seule étude qui existe pour justifier ce tonnage-là, c'est l'étude de Chamard ou
il y en a une autre que je n'ai pas trouvé.

2370 **Mme LISA GAUTHIER :**

Non, c'est la seule.

LE PRÉSIDENT :

2375

C'est la seule.

Mme LISA GAUTHIER :

2380 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2385 Et le 180 000 tonnes de Chamard plus le 10 % de marge de manœuvre suggérée qui arrivait à 203 500, est-ce qu'il incluait ou il excluait le recouvrement?

Mme LISA GAUTHIER :

2390 Il l'excluait.

LE PRÉSIDENT :

2395 Donc, c'est également en excluant le recouvrement. Donc, la marge de 10 % sur la matière résiduelle, on pourrait ajouter aussi une marge de manœuvre associée au recouvrement. Est-ce qu'en tant que gestionnaire de LET, c'est quelque chose que vous considérez dans votre marge de manœuvre?

Mme LISA GAUTHIER :

2400 Non, ça n'a pas été considéré dans notre marge de manœuvre, effectivement. La quantité qu'on demande, 203 000 – puis je veux juste bien comprendre votre question ou votre intention, là – n'inclut pas le... vous voulez dire, est-ce qu'on devrait l'inclure? Est-ce que ça devrait venir, être inclus dans notre 203 000 tonnes?

2405 **LE PRÉSIDENT :**

2410 Vous comprendrez que je commence à vous poser la question, je n'ai pas d'intention derrière, je veux comprendre. Je veux juste comprendre la justification des besoins du 203 000 parce que ce qu'on sait depuis hier, c'est que le 203 500 tonnes est à 203 000 à cause d'un calcul, là.

Mme LISA GAUTHIER :

2415 Oui, un petit lapsus, oui.

M. MATHIEU ROULEAU :

Une petite coquille.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'est pas remis en question par personne ici ni par le ministère. Donc, la seule étude sur laquelle on peut s'appuyer pour dire qu'on a besoin de 203 000 tonnes, c'est une étude de Chamard en 2016.

2425 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Qui, évidemment, utilisait des paramètres qui ont probablement évolué dans le temps. Donc, je veux savoir aujourd'hui, comment vous avez réfléchi à ce 203 000 tonnes-là, puis là, vous explorez des idées. Ce n'est pas mon intention, nécessairement de... je n'ai pas d'intention derrière ça, je veux juste comprendre.

2435 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui. On le...

2440 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, je vais peut-être poser une question différemment pour vous aider. Pourquoi vous n'avez pas refait faire une étude de besoin?

2445 **Mme LISA GAUTHIER :**

Je passe la parole à mon collègue.

2450 **M. MATHIEU ROULEAU :**

2455 Bien, parce que l'hypothèse – Mathieu Rouleau, RMR –, l'hypothèse, en 2016, le site d'enfouissement de Chicoutimi a fermé, bon, ce qui a mené à l'entente qu'on a travaillée ensemble avec Ville de Saguenay et la MRC du Fjord. Ça fait qu'il y avait un tonnage. Les deux tonnages ensemble sont toujours là. Il y a 185 000 tonnes. Ça fait qu'on est resté avec cette hypothèse-là, puis on la maintient, parce que le jour 1, même si on avait l'autorisation de modification de décret, à 203 500 tonnes, ce tonnage-là a disparu, mais il était généré dans la région avant.

2460 On parle toujours du même 20-25 000 tonnes de CRD et d'ICI qui est un flux qu'on ne contrôle pas.

2465 Ça fait que là, nous, l'hypothèse, pourquoi on n'a pas mis à jour, bien, il est toujours disparu. Ça fait que là, notre objectif, je vous le rappelle, c'est toujours de diminuer, d'utiliser le moins possible le site, mais en tant que gestionnaire de site d'enfouissement, bien, on veut garder cette capacité-là si jamais ce tonnage revient. Ça fait que ce n'est pas plus compliqué que ça. C'est vraiment une précaution.

LE PRÉSIDENT :

2470 Mais là, je réfléchis à ce que vous venez de me dire. Quelque chose qui est disparu, on le cherche, puis éventuellement, on se dit, il va revenir ou pas. Là, ce que vous dites, c'est qu'il est disparu puis on n'a aucune idée, peut-être un peu, vous dites que ça passe par le parc, ça doit s'en aller de l'autre bord du parc, c'est ce que je comprends, mais vous planifiez en conséquence de quelque chose qui est disparu qui pourrait peut-être revenir, mais depuis 2016, on est 10 ans plus tard, j'aimerais avoir quelque chose de concret au-delà de « c'est disparu puis on ne sait pas où c'est passé ».

2480 L'hypothèse demeure, ça, je suis conscient. Je suis d'accord avec vous. Mais si ce 20 000 tonnes-là ne revient plus, vous n'en avez donc plus besoin. Mais s'il revient, là, je suis d'accord avec vous, mais ce que je comprends, c'est qu'on n'en sait pas plus à l'heure actuelle.

M. MATHIEU ROULEAU :

2485 Si vous permettez, hier, on a parlé aussi de si on avait des problématiques particulières,
mettons des projets qui étaient dans la région. Madame Gauthier a parlé de potentiels, c'est très
hypothétique, mais on veut se garder justement une capacité résiduelle puis lors de l'avarie aussi,
vous savez, Laval lors de la.. voyons, c'était le débit? Le débit de la...? Oui, en 2023, 16 000 tonnes
2490 qui sont apparues, bang! Ça fait qu'ils ont été obligés de l'enfouir. Eux, ils n'ont pas de site
d'enfouissement, mais ils ont été obligés de trouver, ça n'a pas été facile, trouver des sites
d'enfouissement.

Alors, c'est un petit peu ça. Ça fait que c'est un paquet, peut-être pas... le principe de
préoccupation, ce n'est pas les bons mots, là...

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends.

M. MATHIEU ROULEAU :

2500 ... mais c'est un peu au niveau d'avoir une certaine sécurité, une marge de sécurité.

LE PRÉSIDENT :

2505 Donc, le seul autre élément sur lequel vous vous appuyez, c'est vos scénarios
d'enfouissement, optimiste, pessimiste, réaliste? Juste pour encore revenir sur ce tableau-là, parce
qu'on en a déjà parlé, vous l'avez mis à jour, c'est quoi qui change entre les scénarios? Est-ce que
c'est simplement la date d'atteinte des objectifs, c'est tout? Tout le reste reste stable?

2510 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2515

Parfait. Très clair pour moi.

2520

Écoutez, je pense que pour le confort de tout le monde, on va prendre une petite pause de 15 minutes, je pense que ça va faire du bien à tout le monde, on va revenir. Il reste quelques questions à la commission, mais comme ça fait déjà plusieurs, plusieurs minutes que le registre ne bouge plus, je vais fermer le registre. Donc, les seules questions qui resteront au retour de la pause, ce sont les questions de la commission, puis je vous informe qu'on ne finira pas très tard ce soir. Donc, vous pouvez déjà planifier votre soirée en conséquence.

2525

Donc, on revient dans 15 minutes, top chrono.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2530

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2535

LE PRÉSIDENT :

2540

La commission va reprendre ses travaux. Comme vous le savez, j'ai fermé le registre avant la pause, donc nous en sommes rendus aux dernières questions de la commission avant la fin de la séance.

2545

Donc, je vais aller vers vous en premier, madame Gauthier, on va couvrir avec vous le sujet des PFAS. Donc, on a lu dans le comité de vigilance que vous avez déjà été interpellés au sujet des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, vous y mentionnez que la RMR est membre de l'Association de gestionnaires des LET, vous deviez faire un compte rendu ou une réunion associée à ce sujet-là spécifiquement, pour éventuellement voir s'il y avait des projets qui pouvaient être intégrés pour gérer, mieux gérer ou du moins mieux détecter les PFAS au LET.

2550 On aimerait vous entendre élaborer sur, d'une part, est-ce que vous avez eu cette rencontre-là puis, d'autre part, où en est l'état d'avancement par rapport à l'évaluation de la contamination au PFAS?

Mme LISA GAUTHIER :

2555 O.K. Je ne me souviens plus exactement qu'est-ce qu'on avait écrit dans le comité de vigilance, qu'est-ce qu'on avait dit, mais je vais quand même vous parler de la situation des PFAS parce que, vous le savez, tout le monde connaît un peu les PFAS. Actuellement, les exigences, on n'a pas encore de directives au niveau des méthodes d'analyse, des méthodes d'échantillonnage, des types – c'est une très, très grande famille – donc, la liste des PFAS à suivre et des valeurs cibles, des normes ou peu importe.

2560 Nous, on a fait effectivement, on l'a dit au comité de vigilance de façon proactive et volontaire, une vérification au niveau des PFAS parce qu'on sait que les LET, en fait tous les LET en génèrent, puis on en génère aussi de façon substantielle. Bon, éventuellement, on va avoir des recommandations pour vraiment cadrer comme il faut parce qu'on sait qu'on mesure quand même ça en nanogrammes aussi, ce n'est pas gros un nanogramme, et dans cette perspective-là, on a mis en œuvre différentes mesures pour essayer d'être un peu... en tout cas, autant que possible en avant ou, en tout cas, un peu en avance et gérer cette problématique-là.

2570 Premièrement, on est sur un comité provincial avec l'AOMGMR, qui est sur... donc, des exploitants de LET où on va se rencontrer, discuter, comprendre la problématique puis voir les options.

2575 Ensuite, au niveau de la réception des matières, bien c'est sûr que c'est une problématique qui est quand même récente, on s'entend. On est beaucoup plus alertes, et on a refusé, par exemple, dans les derniers mois, des matières, entre autres des matières qui provenaient des travaux à la base de Bagotville. Un dossier, dans la région, on en a quand même entendu parler beaucoup, en tout cas pour essayer de limiter ce qu'on peut limiter.

2580 Mais c'est sûr que ça arrive aussi par les objets, les déchets résidentiels et aussi un autre point, c'est qu'on est actuellement, on va participer à un projet pilote, en fait on devrait participer à un projet pilote, on a donné notre nom, avec une firme québécoise bien connue au niveau des

développements des méthodologies de traitement, pour faire un projet pilote à notre site pour, en fait il n'y a quand même pas tant non plus de méthodes pour traiter les PFAS. C'est souvent des méthodes plus de séparation, liquide/solide.

2585

Ça fait qu'avec cette firme-là, il y a un projet qui a été déposé – il faut que je regarde la feuille pour m'en rappeler, mais c'est un programme qui s'appelle le programme AXELYS – ça a été déposé en juin pour avoir une subvention. Ça fait deux fois qu'ils nous envoient – on travaille avec la firme Cteau, que vous connaissez peut-être qui est une entreprise dédiée au traitement de l'eau avec monsieur Dupont-Cyr qui est un expert en traitement de l'eau qui nous accompagne.

2590

Donc, c'est lui qui a déposé la demande avec la compagnie québécoise, donc deux séries de questions/réponses. On attend une réponse éventuellement dans les prochaines semaines pour voir si notre projet est accepté, puis je pense que ce serait quand même intéressant, on pourrait participer, bien profiter de cette expertise-là, participer au développement de méthodologies puis éventuellement, peut-être, la mettre en place, si ça s'applique, si ça fonctionne.

2595

Ça fait que c'est les mesures qu'on a pour essayer de gérer cette problématique-là qui est commune aux LET et en fait, à toutes les usines de traitement d'eau au Québec, là, on s'entend.

2600

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Gauthier. Comment ça se passe le contrôle chez vous, monsieur Savoie, des PFAS?

2605

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, le ministère actuellement ne fait pas de contrôle sur ces produits-là encore, ces contaminants-là. Actuellement, il entend poursuivre l'acquisition de connaissances sur la présence des PFAS dans les effluents de LET, en identifiant les PFAS d'intérêt, l'efficacité des méthodes de traitement aussi, c'est encore à déterminer, et puis les caractéristiques également.

2610

Donc, selon les connaissances qui vont être acquises au fil des prochaines années, le ministère pourra modifier la réglementation existante éventuellement.

2615

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis qu'en est-il, du côté de monsieur Savard, du ministère de la Santé et des Services sociaux, qu'en est-il des connaissances ou pas des effets sur la santé des PFAS?

2620

M. DAVID SIMARD :

David Simard, Santé publique. Évidemment, les PFAS pour nous c'est une problématique qu'on va dire émergente. On a, pour l'instant, quand même peu de données. Bien, c'est sûr qu'on est au fait de certains effets sur la santé, notamment la diminution de la réponse immunitaire, entre autres en lien avec certains vaccins, déséquilibre des lipides, diminution du poids à la naissance chez les nouveau-nés, augmentation du risque de cancer du sein, on sait que c'est des perturbateurs endocriniens.

2625

On a des critères pour l'eau potable. Les principales voies d'exposition, c'est par l'alimentation et par l'eau potable. Donc, il y a des objectifs, ce n'est pas normé pour l'instant, mais ce sont des objectifs pour l'eau potable. Donc oui, évidemment, les préoccupations, c'est si on n'arrive pas, via, par exemple, un lieu d'enfouissement, on n'arrive pas à les capter ou à les traiter, ils se retrouvent soit dans les nappes ou dans l'eau de surface puis ça se retrouve après ça dans... on va contaminer un puits d'eau potable, bien, c'est là où ça devient préoccupant d'un point de vue de santé publique.

2630

2635

Mais à partir du moment où il n'y a pas de contact ou de consommation d'eau contaminée, bien là, évidemment, le problème ne se pose pas, mais oui, c'est une problématique émergente d'intérêt.

2640

LE PRÉSIDENT :

Puis à l'heure actuelle, vous dites que les principales voies de contamination, c'est alimentaire et de l'eau potable. Est-ce qu'il y a déjà une espèce de schéma ou de patron qui se dessine à l'échelle du Québec sur des lieux qui seraient plus sensibles ou plus contaminés que d'autres, ou à l'heure actuelle, dans l'état des connaissances que nous avons, c'est là où on en est, puis il n'y a pas nécessairement de région ou de zone, géographiquement ou localement, là...

2645

2650 **M. DAVID SIMARD :**

Pour l'instant, dans les dernières années, derniers mois, on s'est beaucoup attardé à la situation pour l'eau potable. On a un cas dans la région où a un réseau municipal qui est contaminé. C'est un peu ce qu'on observe. Maintenant, je pense que les connaissances vont se développer beaucoup dans ce sens-là, mais on se rend compte que ces contaminants-là sont partout, tout simplement, dans notre environnement et même en Antarctique, ils se retrouvent jusque-là.

Donc, mais pour l'instant, nos efforts sont concentrés sur l'eau potable.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent, merci beaucoup, monsieur Simard, pour la réponse à la question. Je vais céder la parole à madame Leney.

2665 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Je voulais revenir un petit peu sur la dimension financière de l'entente et des activités du LET et de la Régie.

2670 Est-ce que, pour la Régie, les activités d'élimination sont une source d'excédents ou une charge financière? Pour la Régie.

Mme LISA GAUTHIER :

2675 Mon collègue va répondre à cette question.

LA COMMISSAIRE :

Oui. Puis après, j'aurai, si oui ou non, j'aurai une autre question.

2680

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui. Mathieu Rouleau, RMR. Oui, c'est une source, c'est une source financière, ça fait qu'il y a un excédent.

2685

LA COMMISSAIRE :

Et à quoi sert cet excédent-là? Est-ce qu'il sert à des activités... à quoi sert l'excédent?

2690

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, il est réinvesti. Nous, il est réinvesti dans les mesures d'atténuation, oui, mais comme au niveau de la matière organique, le projet de la matière organique. Ça a permis de financer les bacs bruns, les plateformes de compostage. Alors, le fameux 2 millions en coûts évités qu'on a parlé tout à l'heure, bien, il est réinvesti à même les opérations de la Régie pour être capable d'atteindre notre mission de réduire les déchets.

2695

LA COMMISSAIRE :

O.K., donc ils sont réinvestis au bénéfice de la communauté ou des contribuables des trois MRC.

2700

M. MATHIEU ROULEAU :

Tout à fait. Tout à fait, oui.

2705

LA COMMISSAIRE :

Et s'il y avait une baisse de ces revenus et donc de ces excédents-là, est-ce que ça aurait un impact sur ces programmes-là ou ces activités-là qui sont au bénéfice donc des contribuables des trois MRC?

2710

M. MATHIEU ROULEAU :

2715 Bien, je vous dirais que peut-être par sur le court terme, mais peut-être sur le moyen terme,
oui, parce que, bon, le fait de ne plus avoir accès à ces leviers financiers là, bien, il faudrait aller
chercher des sources supplémentaires, puis les sources supplémentaires, bien, c'est de taxer le
citoyen. Ça fait que c'est sûr qu'on modulerait peut-être les services pour éviter de trop taxer le
citoyen, mais c'est un petit peu... il y aurait des choix à faire, ça c'est clair. Si on n'avait plus ces
2720 leviers-là, il y aurait des choix à faire.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

2725

LE PRÉSIDENT :

Je vais peut-être vous poser une question, encore une fois, sur un autre sujet, je vais ouvrir
le sujet des odeurs avec vous. Je sais que ça a fait l'objet de plusieurs signalements, vous avez
2730 travaillé en conséquence pour régler ces signalements-là, mais on voit que les signalements dans,
entre autres, les rapports des comités de vigilance, c'est des signalements qui sont récurrents
d'année en année, là, ça tourne autour d'une dizaine de signalements, neuf à dix signalements,
d'année en année.

2735 Qu'est-ce qui explique la récurrence, finalement, des plaintes dans la mesure où, disons
qu'on ne recule pas très loin en arrière, en 2022, il y avait des problématiques associées entre
autres à la torchère, des problématiques qui ont été réglées, puis éventuellement, ce qu'on en lit,
c'est que les problèmes étaient réglés, mais les signalements ont continué en 2023, en 2024,
comment vous expliquez cette situation-là?

2740

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Mais en fait, si je compare avec... 2022, ça a été quand même un peu particulier, là. Il y
a eu plus de signalements par souvent plusieurs personnes en même temps, pour le même
2745 moment, il y avait quand même quelque chose de plus significatif, effectivement, qui a été réglé, et
oui, il continue à y avoir des...on parlait de huit à neuf signalements par année.

2750 C'est sûr que nous, on a une plateforme de compostage aussi, qui est quand même aussi une source d'odeurs, qui n'est pas associée à notre projet d'agrandissement, mais qui est là, qui est présente, vous l'avez vue d'ailleurs ce soir. Donc, qui va compter pour quelques signalements par année.

2755 Puis ceux-là qui restent, bien, c'est sûr qu'il y a toujours, puis on en a parlé un petit peu dans la visite, des périodes de la journée qui sont un petit peu plus délicates. Les périodes très tôt le matin, tard le soir.

2760 En général, notre site, comme je disais, il y a plusieurs sources d'odeurs. Bon, les bassins, la plateforme, les biogaz, les déchets. On considère que les biogaz, en tout cas ce qu'on comprend, c'est que c'est quand même assez bien sous contrôle. On réussit assez bien à les gérer, on a vraiment beaucoup travaillé à notre système de captage. On a amélioré, rajouté des puits verticaux, branché des conduites temporaires... on travaille vraiment pour réduire les émissions de biogaz.

2765 Ça peut arriver que dans certaines circonstances, le site n'est pas entièrement recouvert, il y a toujours des surfaces ouvertes qui ne sont pas sous l'influence du réseau de captage, ça peut arriver qu'il y ait des épisodes de biogaz. Je ne sais pas s'il n'y en aura un jour plus jamais, mais on veut vraiment les limiter. C'est pour ça qu'on travaille avec nos signalements, on a ça au jour le jour, on fait toujours, on essaie toujours de faire le lien avec nos activités, mais ça arrive qu'on ne trouve pas une activité spécifique.

2770 Quand on la trouve, si on fait du dragage puis ça sent, ou si on ouvre une tranchée pour mettre une conduite de biogaz justement dans nos déchets, mettons, bien là, on peut faire le lien. On essaie de choisir la plateforme de compostage – là, ça déborde un peu du LET, mais on essaie de choisir. Ce qui peut sentir un peu plus, c'est souvent quand on retourne les andains, ce que je parlais précédemment, là, les piles de matières. Bien, souvent, ça va être un peu plus odorant.

2775 On cherche les périodes, on a mis un – on ne l'a pas vu parce qu'on n'est pas monté sur la plateforme, mais on a mis une espèce de truc, comme sur les aéroports, pour le vent, orange rayée, puis on essaie de choisir quand les directions des vents vont du bon côté par rapport aux citoyens, mais il arrive un moment où il faut le retourner, il faut les retourner. On a une exigence au niveau de nos autorisations.

2780

Ça fait que ça se peut que, comme au printemps, les andains vont être plus humides, ça se peut qu'il y ait, pendant une heure ou deux, des odeurs. Ça, on parlait de respecter les critères, hier. On peut respecter les critères, mais il va quand même y avoir certains épisodes. Mais on veut toujours tendre vers en avoir le moins possible.

2785

Mais, pour moi, considérant l'étendue de nos activités, on parle de huit à neuf signalements par année, c'est probablement trop, mais c'est quand même... ça pourrait être même pire que ça. Je pense qu'on a quand même un bon contrôle puis on continue à se creuser la tête pour essayer de voir comment on pourrait diminuer ça.

2790

Le bassin, le bassin, on l'a senti un petit peu tantôt, il y a des épisodes d'odeurs qui peuvent – on parle du secteur plus du rang 8, là – qui peuvent plus les affecter.

2795

On a traité de l'eau de compostage à notre usine. C'est une autorisation qu'on a, mais on se prépare à installer un système spécifique pour la plateforme, donc qui devrait aider pour la plateforme, parce que quand on reçoit l'eau de compost, il y a un peu plus d'odeurs à notre bassin, là. Ça fait que là, on va le traiter encore, ça fait que ça, c'est quelque chose qui va aider.

2800

Ça fait que c'est pas mal, je pense que ça répond pas mal, là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vois que vous avez acquis quand même une bonne expérience dans vos activités odorantes – je dirais ça comme ça.

2805

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Puis on s'améliore en plus, on continue de s'améliorer.

2810

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait, mais est-ce que sachant que, bon, il y a certaines causes que vous êtes... qui sont difficilement identifiables ou pas encore identifiées actuellement, mais celles qui sont identifiées, est-ce que vous participez ou vous avez en place un système d'alerte, système de signalement ou

2815 d'information auprès des citoyens, de dire, on s'attend à des odeurs, puis peut-être plus large, là.
On s'attend à des odeurs, on s'attend à du bruit, on s'attend...

Mme LISA GAUTHIER :

2820 On l'a déjà fait, oui. Quand on fait, par exemple, des opérations de dragage dans notre bassin
de dragage de boues, on va aviser les citoyens qu'il peut y avoir... quand il y a des opérations
vraiment particulières. Puis je vais rajouter un élément que j'ai oublié de dire tantôt. Je vais parler
de notre projet de captage, de valorisation des biogaz, ce système-là, ce projet-là qui s'en vient
quand même bientôt.

2825 C'est un système qui devrait aider aussi pour les odeurs parce qu'à ce moment-là, bon, à tort
ou à raison, mais plus on capte de biogaz, plus c'est payant. Je ne sais pas qu'on le fait, pas
actuellement, mais on va upgrader encore notre système, on va avoir un employé qui va être
pratiquement à temps plein ou, en tout cas, au moins à demi-tâche, que son travail va être vraiment
2830 de faire le tour de toutes nos têtes de puits – ce qu'on a vu sur le dessus – pour s'assurer que le
soutirage est toujours optimal, ni trop peu ni trop fort.

Ça fait que je pense que ça, ça va être... puis on va avoir nos propres... puis là on travaille
actuellement pour acquérir, parce que trois à quatre fois par année, on fait faire des mesures par
2835 une firme, la firme WSP, dont un représentant est justement ici aujourd'hui, et on va s'équiper de
nos propres équipements de mesures, ça fait qu'on va pouvoir faire beaucoup plus de suivis, autant
au niveau de nos têtes de puits qu'au niveau de la surface, pour s'assurer qu'il n'y a pas trop de
pertes, il n'y a pas de perte de méthane.

2840 Ça fait que ça va s'améliorer dans le futur, à court terme, même, moyen terme, mettons.

LE PRÉSIDENT :

2845 Mais là, vous dites que vous l'avez fait par le passé, donc je comprends que le signalement
ou les alertes ou l'information aux citoyens, c'est vraiment pour, de ce que je comprends des trucs,
des événements spéciaux, je dirais, comme le dragage, par exemple, des boues...

Mme LISA GAUTHIER :

2850

Oui, nos activités particulières, là, oui.

LE PRÉSIDENT :

2855

Mais au-delà de ça, est-ce que plus, je dirais plus quotidiennement, vous dites, par exemple, en début de journée, dans telle condition, avez-vous...

Mme LISA GAUTHIER :

2860

Ah oui.

LE PRÉSIDENT :

2865

... je ne sais pas, est-ce que c'est couplé avec une analyse météorologique, est-ce que vous avez des informations météo qui peuvent vous aider à informer les citoyens qui sont localisés, ou il y aurait un potentiel d'être...

Mme LISA GAUTHIER :

2870

Ce que vous voulez dire, c'est est-ce qu'on pourrait mettre en place, mettons, une veille des conditions météo qui pourrait...

LE PRÉSIDENT :

2875

Par exemple.

Mme LISA GAUTHIER :

2880

Oh... on ne fait pas ça.

LE PRÉSIDENT :

2885 Là, actuellement, au-delà du bassin qui est dragué, s'il y a un potentiel d'odeurs associées à des conditions météo ou à une activité X, vous n'informez pas les citoyens?

Mme LISA GAUTHIER :

2890 Non. Oui, c'est ça. C'est ça. Quand on fait des installations de conduite ou quand il y a un bruit sur la torchère, mais sinon, au niveau des conditions météo, non, on ne le fait pas.

LE PRÉSIDENT :

2895 Non, ça fait que là, c'est pour dire... mais ça va au-delà du dragage des boues, là. Installation de conduites et ceci, et autres activités, là, mais il y a certaines activités qui sont identifiées.

Mme LISA GAUTHIER :

2900 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2905 Est-ce que vous faites la même chose pour le bruit, par exemple?

Mme LISA GAUTHIER :

2910 Bien, le bruit, on va le faire, en fait parce que nos opérations génèrent un bruit qui est quand même relativement constant, puis je pourrais dire, mettons, quand même relativement stable. C'est les travaux qui vont être plus... qui vont arriver, qui vont être plus particuliers au niveau du bruit, là. On va faire du dynamitage, on va faire du concassage de roches. Là, on avise, on avise les citoyens des travaux, de la période de dynamitage puis s'il y a des modifications... tu sais, on essaie actuellement, on parlait dans les mesures que là, on ne fera pas de dynamitage, ce qu'on propose, entre le 15 avril puis le 31 août.

2915

2920 Actuellement, on se limite, en tout cas historiquement on se limitait plus entre la période entre le 24 juin et la fête du Travail, là, où les gens sont plus dehors, et si... on a des contraintes aussi avec les entrepreneurs. On travaille avec des entrepreneurs. Il y a des contraintes de terrain, de temps, de météo. Ça fait que si, par hasard, le dernier dynamitage devait avoir lieu, c'est parce que c'est arrivé voilà deux ans, là, genre le 26 juin, bien, on a avisé les gens : il va y avoir exceptionnellement un dynamitage le 26 juin.

2925 On ne s'est pas excusé, mais je veux dire, c'est une circonstance, là, qui est arrivée. Je ne me souviens plus quoi, là, ils avaient été retardés un peu dans leur programme, ça fait qu'il va arriver, mais on va aviser les citoyens dans ce cas-là. C'est ce qu'on fait.

On a quand même une bonne communication avec eux, on se connaît. Vous avez pu le constater quand même.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

2935 Parfait. Merci, madame Gauthier. Monsieur Simard, j'aurais envie d'avoir votre avis sur l'effet positif ou négatif d'un système de signalement, d'alerte ou d'information auprès du citoyen qui cohabite avec un LET, par exemple, et qui est informé à l'avance de nuisances potentielles, est-ce que ça peut amener une meilleure cohabitation, est-ce que ça peut diminuer le stress de vivre à proximité d'un site? Bref, est-ce qu'il y a des effets, est-ce que vous avez chez vous de l'information associée à ces effets-là, positifs ou négatifs?

2940 **M. DAVID SIMARD :**

2945 David Simard, Direction de santé publique. Un peu plus tôt, je faisais un peu le listing des bonnes pratiques et parmi ces bonnes pratiques là, il y avait la transparence. Donc, à mon point de vue, il est évident que de transmettre une information de manière transparente comme ça, qui est claire, qui est juste, va évidemment permettre de diminuer les impacts des nuisances et donc les contraintes associées. C'est ce que je peux dire.

LE PRÉSIDENT :

2950 Parfait, merci beaucoup, monsieur Simard. Je vais me tourner vers ma collègue. Tout est sous contrôle? Madame Gauthier, de votre côté, est-ce que...

Mme LISA GAUTHIER :

2955 Je reviendrais sur le sujet un peu des odeurs, là, parce que je sais que c'est une préoccupation, mais on a fait une formation d'odeurs aussi. C'était des suggestions des citoyens, la formation d'odeurs pour nos employés. On a suivi, quoi, une journée, une demi-journée. On a fait venir le CRIQ, qui est le Centre de recherche industrielle du Québec, qui sont venus, une équipe, nous former. On a offert aux citoyens, il y a eu des citoyens, en fait il y a eu une citoyenne qui était présente à la formation, mais quand même, ça fait que ce n'était pas évident non plus de se dégager
2960 pour une journée.

On fait des tournées d'inspection d'odeurs avec nos employés à tous les jours. C'est tout comptabilisé dans un fichier. On refuse certaines matières, on vous l'a expliqué précédemment.

2965 On a travaillé beaucoup à réduire notre front d'exploitation, parce qu'il y a une bonne partie des odeurs qui va sortir par le front d'exploitation. Plus il est petit, bien, plus on s'aide.

Ça fait qu'on a travaillé avec nos opérateurs parce que vous comprenez, les opérateurs, ils ont une job à faire, il faut qu'ils étendent les déchets, qu'ils les compactent. Nous, on a des enjeux qui ne sont pas les leurs, puis si on ne se parle pas, bien, il n'y a rien qui va avancer, là. Je veux dire, nous autres, on dit il faut avoir ça le plus petit possible. Puis eux autres, ils disent, bien, il faut mettre le plus de déchets possible.
2970

On s'est assis ensemble, on a regardé comment faire pour avoir le front d'exploitation le plus petit possible, puis honnêtement, ça a quand même donné des résultats, là. Ça fait partie de leurs enjeux. Maintenant, ils comprennent pourquoi puis, tu sais, quand on leur dit : là, l'année prochaine, on voudrait recouvrir final cette section-là, voici ce qu'on vise. On leur dit ça un an, un an et demi avant les travaux. Puis là, ils nous disent : ça n'a pas de bon sens. Puis là, après ça, on décante un peu, ils regardent ça, puis finalement, la plupart du temps, ils disent : ah oui, c'est faisable. Ça fait que, tu sais, on travaille plus avec nos opérateurs pour les odeurs.
2980

LE PRÉSIDENT :

2985 Parfait, merci beaucoup pour votre complément de réponse. Je vais continuer ma tournée avant de terminer, valider s'il n'y pas des points que vous vouliez, sur lesquels vous vouliez revenir ou des éléments à compléter. Monsieur Savoie?

M. PATRICE SAVOIE :

2990 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. J'aimerais peut-être apporter un complément d'information à la commission concernant les PFAS. Dans le cadre de l'omnibus réglementaire, l'OR-3, rendu public en prépublication à la Gazette, il est prévu d'ajouter la surveillance des PFAS dans l'effluent traité, en l'ajoutant au REIMR, au règlement. Toutefois, il n'y aurait pas de critère à respecter.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup pour ce complément d'information. Monsieur Simard, avant de terminer, mot de la fin?

3000 **M. DAVID SIMARD :**

Non, je n'ai pas d'information supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

3005 Je vais aller aussi du côté des porte-paroles, monsieur Descôteaux-Simard, tout est beau de votre côté?

M. HUGO DESCÔTEAUX SIMARD :

3010 Tout est beau de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

3015 Madame Gilbert?

Mme FANNY GILBERT :

3020 Pour ma part, dans le fond, je voudrais peut-être rectifier sur une question qui avait été posée sur le patrimoine, j'avais mal saisi la question tout à l'heure. Effectivement, la MRC du Fjord-du-Saguenay participe via le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture. Donc, je voulais seulement rectifier ça.

LE PRÉSIDENT :

3025 Merci beaucoup pour cette rectification, je l'apprécie.

3030 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

3035 Donc, cette tournée clôt officiellement la première partie de l'audience publique. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Vous aurez un suivi en conséquence. Elle compte les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures. Nos analystes se feront un plaisir de vous communiquer les questions en délibéré ou les documents demandés.

3040 Les questions que nous poserons par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources par la suite, ainsi que les réponses et les nouveaux documents qu'ils nous fourniront seront rendus publics dans le site Web du BAPE. Ils seront aussi disponibles en version papier au Bureau du BAPE, où toute la documentation relative au projet est rassemblée.

3045 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, la bibliothèque municipale d'Hébertville-Station en offre une gratuitement. Plusieurs des documents relatifs au projet y sont également disponibles en version papier.

3050 Je vous rappelle que, si vous désirez réserver une place afin de résumer un mémoire ou d'exprimer votre opinion verbalement en deuxième partie, vous avez jusqu'au 29 septembre pour le faire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE.

3055 En deuxième partie, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent assister aux séances seront toujours les bienvenus. Toutefois, ils n'interviendront plus devant la commission, plus de rôle à jouer dans le cadre de la deuxième partie.

3060 Les séances à venir seront exclusivement consacrées à l'expression des points de vue sur le projet et ses répercussions. Nous accorderons un maximum de 15 minutes pour chaque présentation. De plus, il est possible que ma collègue, Stella Leney, et moi-même échangions pour préciser certains aspects de votre opinion.

3065 Vous pourrez également exprimer votre point de vue par écrit en transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée avant le 9 octobre. Pour l'envoi, vous n'aurez qu'à choisir le formulaire associé à l'option privilégiée. Les organismes qui souhaitent présenter leur mémoire en séance devront désigner la personne autorisée à le faire en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3070 Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission, le cas échéant. Les mémoires non présentés, les commentaires et les images commentées seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

3075 Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Josiane Ouellet, conseillère en communication, qui se trouvent à la table d'accueil à l'arrière. Elles sont également joignables à l'adresse courriel let-hebertville-station@bape.gouv.qc.ca. Elles seront heureuses de vous expliquer les modalités de participation.

Vous pouvez aussi trouver toutes les informations nécessaires dans le site Web et accéder à des conseils pour préparer votre opinion dans la section Participer.

3080 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Ainsi, partager votre point de vue peut faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux.

3085 En terminant, je remercie la porte-parole de l'initiateur ainsi que son équipe, merci, madame Gauthier. Je remercie également les porte-paroles ainsi que leurs équipes du côté des personnes-ressources, monsieur Savoie, monsieur Simard, madame Gilbert, monsieur Descôteaux-Simard, mais également, toutes les personnes-ressources qui sont en salle, personnes de l'initiateur, et celles qui sont également à distance, un grand merci à vous.

3090 Merci beaucoup à tous les participants et les participantes qui sont venus devant la commission poser des questions pour mieux comprendre, connaître le projet. Ce fut fort apprécié et ça nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

3095 Enfin, merci aux personnes responsables de la sonorisation et de la captation vidéo, de la webdiffusion des séances et de la sténotypie. En terminant, je remercie également ma collègue, madame Stella Leney.

Au plaisir de vous revoir le 14 octobre prochain. Un grand merci à tout le monde. Bonne fin de soirée.

3100 _____

3105

3110

3115

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

3120

Et j'ai signé :

Yolande Teasdale

3125

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue